



Hugo Reyne



© Emmanuel Gabily

- **HUGO REYNE : L'HOMME AUX MULTIPLES TALENTS**
- **ENSEIGNEMENT MUSICAL : ASSISES DE LA FORMATION MUSICALE DE DUNKERQUE**
- **DROITS CULTURELS : LA DÉCLARATION DE FRIBOURG**
- **ZOOM SUR L'ORCHESTRE FRANÇAIS DES JEUNES**

# Assurance des instruments et activités du musicien



**Nous savons protéger votre talent**

**Pour tout renseignement,  
n'hésitez pas à nous contacter au 02 54 73 86 40**

**[www.monceauassurances.com](http://www.monceauassurances.com)**

# Sommaire

La FNAPEC y était	4
Portrait : Hugo Reyne	6
Musiques d'Ensemble 2018	8
Portrait : Nguyen Thien Dao	10
Hommage : Didier Lockwood	12
Danse - tribune : Transmettre son art	14
Lutherie : Formation professionnelle	16
La semaine du son	18

## ENSEIGNEMENT MUSICAL

Du traditionnel à l'universel au CRR Maurice Ravel	20
Une pépinière de jeunes artistes au CRR Maurice Ravel	21
L'Orchestre Français des Jeunes	22
Concert de L'OFJ	24
Réseau National Musique et Handicap (RNMH)	26
L'Académie des Beaux Arts	28
A la découverte du Thérémín	29
Assises de la formation musicale	30
Pro Quartet	33
Les droits culturels : La déclaration de Fribourg	34
Questions et réponses à propos de la S.E.A.M.	40

## NOS PARTENAIRES

Monceau Générale Assurances au salon Musicora	41
Le Quatuor Ellipsos	41

## CADRE LÉGISLATIF

Le ministère de la Culture poursuit sa réforme des Conservatoires	42
---	----

## ESPACE DES APEC

Un festival de percussions qui se fait entendre	44
Les 50 ans du Conservatoire de Bernay	45
Gala du conservatoire de Vire-normandie	45
Le festival d'Uzerche	46

## FNAPEC INFOS

Pourquoi adhérer ?	48
FNAPEC Contacts	49
FNAPEC Services	50

### Liste des annonceurs :

Monceau Générale Assurances p.2 / Paul Beuscher p.5 / Hit Diffusion p.11 / Didier Jeunesse p.15 / Champagne Michel Mailliard p. 14, 37, 49 / Didier Jeunesse p.15 / SEAM p.17 / Semaine du son p.18 / SPEDIDAM p.19 / Piano Mégève p.21 / La Lettre du Musicien p.23 / MVM Editions p.25 / ProQuartet p.33 / Aliénor Lutherie p.39 / Euromusica p.40 / Confédération Musicale de France p.43 / ANSEP2A p.44 / Musicora p.51 / Yamaha p. 52

La publicité paraît sous la seule responsabilité des annonceurs.  
La FNAPEC tient à leur exprimer ses plus vifs remerciements pour leur fidèle soutien.

La FNAPEC remercie toutes les personnes qui ont participé  
à la rédaction de ce numéro.

# ÉDITO

## La rentrée est là !

Lorsque vous prendrez connaissance de la nouvelle revue FNAPEC, les écoles de musique et conservatoires auront ouvert leurs portes, vos enfants repris leurs études musicales, et vous, parents, jonglerez avec les horaires.



© LUIMA

La devise de votre Fédération sera cette année vigilance. Tout simplement parce que la Direction de l'enseignement artistique lance des consultations pour faire évoluer l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, et ses structures. **D'où vigilance sur les textes définissant le classement des conservatoires, vigilance sur les relations entre le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation Nationale, vigilance sur la mise en place des classes préparatoires.**

En contact avec les pouvoirs publics, nous apportons aux autorités responsables des informations complètes sur les diverses situations vécues par les parents d'élèves, relayées par les Présidents d'unions régionales.

Notre philosophie est depuis toujours de donner à l'enseignement artistique toute la place qu'il est en droit d'espérer.

Notre préoccupation est d'exiger un enseignement de qualité, assorti des moyens correspondants. La tâche est immense mais notre volonté d'obtenir des résultats est, elle aussi, immense.

Ce printemps, la Fédération n'a pas pu tenir son Assemblée Générale car j'ai eu des problèmes de santé. Il faut dire que le travail ne manque pas à la FNAPEC...

Je vous donne rendez-vous pour notre Assemblée Générale le samedi 13 octobre à Paris, rue Saint-Petersbourg, dans les locaux du groupe Monceau.

Je reste à votre écoute et vous souhaite une très bonne rentrée.

*Martine Mabboux, Présidente*

### Siège social de la FNAPEC

106 rue d'Amsterdam 75009 PARIS  
Allo FNAPEC 06 83 51 83 11 • 01 42 82 00 19  
présidence@fnapec.fr



**Responsable de la publication :** Martine Mabboux

**Contact publicité :** Martine Mabboux

**Création graphique :** VB Design – 06 68 35 22 63

**Imprimerie :** FOI – 14140 Livarot – Tél. : 01 46 15 05 13

Dépôt légal n°2346 – 3<sup>e</sup> trimestre 2018 – ISSN : 0755-1193

Cette revue vous est remise par :

# LA FNAPEC Y ÉTAIT...

La FNAPEC sur le terrain

Manifestations et réunions où la FNAPEC était représentée cette année



**MUSICORA** : les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2018 à la Grande Halle de la Villette.  
La Fnapec partageait un stand avec la Mutuelle des Musiciens, son partenaire. Beaucoup de monde sur le stand.



La FNAPEC est membre du conseil d'administration de cet orchestre.



Les 50 ans du Conservatoire de Bernay et les 25 ans de l'APEC



Assises de la Formation Musicale Dunkerque 11 et 12 décembre 2017.



Conseils d'administration et assemblée générale de la **Mutuelle des Musiciens**



Séminaire "**Résonances, Ecoles de musique, Ecoles de citoyenneté**" par la Fondation Daniel et Nina Carasso qui s'est déroulé le 26 mars 2018 à la Philharmonie de Paris et à laquelle a assisté la FNAPEC. Le ministère de la Culture était présent en la personne de Floriane Mercier.



La FNAPEC a accueilli le Réseau national musique et handicap (RNMH) sur son stand à MUSICORA (1 - 3 juin 2018).  
La FNAPEC est administrateur du RNMH depuis sa création.



Du 10 au 13 août 2018, 12<sup>e</sup> édition du festival de musique d'Uzerche.

Dans chaque région, les présidents d'unions régionales ont représentés leur Fédération dans de si nombreuses réunions que nous ne pouvons toutes les citer. Un grand merci pour leur disponibilité.



PaulBeuscher

-10%  
CODE : FNAPEG 2018

*Spécial Rentrée*



Libérons  
votre  
musique !

M  
Bastille

Proximité - Conseil - Essai - Suivi

\* Offre valable jusqu'au 25/12/2018 sur [www.paul-beuscher.com](http://www.paul-beuscher.com) et dans notre magasin sur présentation de cette page



27 boulevard Beaumarchais - 75004 PARIS

# HUGO REYNE

*L'homme aux multiples talents...*

La Fnapec a été ravie d'accueillir comme président du jury du Concours de Musiques d'Ensemble, et pour la deuxième fois, Hugo Reyne, directeur de La Symphonie du Marais, flûtiste et haoboïste reconnu.

Citons son dernier enregistrement « *Les Nations Réunies et autres Sonades* » avec son ensemble. Comme il le dit lui-même, « *Couperin, c'est l'homme de clavier personifié. C'est un personnage attachant* ». L'originalité est d'avoir imaginé dans cet album, une interview exclusive de François Couperin où le compositeur retrace le parcours de son recueil de pièces en trio Les nations. Il explique à l'homme du 21<sup>e</sup> siècle son souhait de prononcer le mot « sonade » et non « sonate » et lui parle de sa santé délicate.

Mais Hugo Reyne est un homme de multiples talents : On ne peut que l'admettre si on a eu la chance d'assister à sa dernière création : « *Stabat Mater Dolorosa : Scarlatti & Pergolesi* » : concert qui a été donné en ouverture du Festival Baroque du Pays du Mont Blanc, et en clôture du festival Musiques à la Chabotterie.

**Il explore ainsi toute la richesse de la musique baroque. Mais qu'entend-on exactement par-là?**

L'époque musicale baroque couvre une large période, s'étendant des années 1600 aux années 1750. Elle suit donc la période de la Renaissance et précède la période dite classique, représentée en particulier par Haydn, Mozart et Beethoven.

Les musiciens baroques, en leur temps, étaient considérés comme des artisans de la musique plutôt que comme des artistes libres, créant pour leurs commanditaires : églises, rois ou maîtres.

Voici comment Jean Jacques Rousseau définissait leur œuvre dans son dictionnaire de musique en 1768 : « *Une musique baroque est celle dont l'harmonie est confuse, chargée de modulations et dissonances. Le chant dur et peu naturel, l'intonation difficile, et le mouvement contraint. Il y a bien de l'apparence que ce terme vient du baroco des logiciens.* »

Pas très engageant, n'est-ce pas ? On dit encore aujourd'hui d'une idée un peu folle ou saugrenue qu'elle est « baroque ».

Et pourtant ...

La période baroque a été très féconde dans l'évolution de la musique avec l'invention de la gamme tempérée, l'utilisation des modes majeurs et mineurs, la création de nouveaux instruments (comme le théorbe, créé en Italie à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, ou le violoncelle, qui aurait été



créé vers 1530 et s'appelait à l'époque basse de violon) et surtout la définition des bases de l'harmonie classique.

C'est effectivement de l'époque baroque que datent les premières règles harmoniques. Celles-ci étaient rigoureusement respectées par les musiciens, de sorte qu'il est plus difficile de distinguer la musique de 2 compositeurs de cette époque que celles de 2 compositeurs des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles.

La basse continue est aussi une invention caractéristique de la période baroque. A la fin de la renaissance, la polyphonie cède la place à la monodie accompagnée. La mélodie devient alors essentielle et l'accompagnement est laissé au libre arbitre de l'interprète qui doit concevoir lui-même les accords à partir d'une simple basse écrite.

C'est cet accompagnement instrumental que l'on appelle la basse continue, car elle est présente en continu tout au long du morceau. Le plus souvent, la partie de basse est jouée par une viole de gambe ou un violoncelle, et l'accompagnement (accords et ornements) est joué par un clavecin. En musique religieuse, le clavecin peut être remplacé par l'orgue.

C'est également pendant la période baroque que la plupart des ornements sont définis, et très utilisés. Certains peuvent être spécifiques à un instrument, d'autres d'usage plus général. Les plus utilisés sont l'appoggiature, le trille, le mordant, le coulé, le gruppetto ou doublé, mais de très nombreux autres ornements ont été utilisés pendant cette période. La période baroque voit donc fleurir de nombreuses formes musicales dont certaines perdureront telles :

## L'OPÉRA:

Ce sont deux musiciens florentins, Peri et Caccini, qui, voulant ressusciter l'art antique créèrent en fait un nouveau style de drame lyrique et inventèrent l'opéra, avec « *Daphné* » en 1594 et « *Euridice* » en 1600.

Mais c'est Monteverdi qui va consacrer cette nouvelle forme d'art lyrique avec « *Orfeo* » en 1607. L'opéra d'alors peut se définir comme un drame musical entièrement chanté, avec danses, airs et chœurs accompagnés par l'orchestre et reliés par des phrases en récitatif (c'est à dire un chant proche du langage parlé).

La cantate, le choral et l'oratorio (comme « *Le Messie* » de G.F Haendel et les passions selon Saint Jean et Saint Matthieu de J.S Bach) sont d'autres formes de musique chantée de cette époque.



**LA SONATE :**

Elle désigne une œuvre jouée par des instruments, par opposition à la cantate qui désigne une œuvre chantée.

Au 17<sup>ème</sup> siècle, on distingue la sonate d'église (sonata da chiesa) généralement à 4 mouvements et assez solennelle, et la sonate profane ou sonate de chambre (sonata da camera) composée de plusieurs mouvements de danse.

Après 1700, la sonate évolue vers la forme qu'on lui connaîtra à partir de l'époque classique. Elle comporte 2 ou 3 mouvements de tempos généralement différents et ne met plus en jeu qu'un ou deux instruments, accompagnés ou non par une basse continue.

La suite (ou partita) est dérivée de la sonate de chambre qui comportait elle-même plusieurs mouvements de danses.

**LE CONCERTO :**

On distingue 2 types de concertos à l'époque baroque : Le concerto grosso (ceux de Corelli et les 6 Concertos Brandebourgeois de J.S. Bach en sont un bon exemple) et le concerto de soliste.

Le second par contre s'est perpétué jusqu'à nos jours. Il met en présence un soliste et un orchestre, dans une sorte de conversation.

Cette forme de concerto semble avoir été définie principalement par Vivaldi : Elle comprend 3 mouvements : Un premier mouvement rapide

(Allegro), un deuxième mouvement lent (Adagio ou andante) et un Troisième mouvement rapide (allegro).

Le concerto est souvent conçu pour mettre en valeur la qualité du soliste, tant sa virtuosité dans les mouvements rapides, que sa sensibilité dans le mouvement lent.

C'est là toute la richesse de cette musique baroque, très heureusement redécouverte aujourd'hui. Elle nous emmène de l'Italie de Monteverdi, Vivaldi, Corelli, à l'Angleterre de Purcell et Haendel, en passant par la France de Lully et Rameau et l'Allemagne de Bach et Telemann (parmi tant d'autres). •

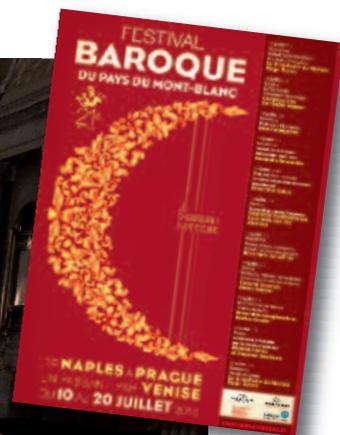
Viviane Guillot



© Fabrice Deverly



Accueil souriant et en costumes pour le très beau concert Stabat Mater de Pergolesi par La Symphonie du Marais - Hugo Reyne à Sallanches le 10 juillet dernier.



© Pierre Huc

# Musiques d'Ensemble 2018

## 20, 21, et 22 avril 2018

### PALMARÈS 2018

Ce concours a eu lieu sous la présidence d'honneur de  
**Simone du BREUIL** et de **Jean-Claude CASADESUS**.  
Cette année, ce concours était dédié à **Gisèle CASADESUS**.



© Isabelle Brousse

Le 32<sup>e</sup> concours de Musique d'Ensemble a rassemblé les 21 et 22 avril 2018, 35 formations de musique de chambre qui ont concouru dans les locaux du C.R.R. à Paris, sous la présidence d' **Hugo Reyne**, flûtiste, hauboïste, chef d'orchestre et fondateur de la Simphonie du Marais.

Le jury était complété de **Paul-Fathi Lacombe**, saxophoniste et Directeur du Festival du Souffle, de **Léonard Ganvert**, Chef d'orchestre, de **Boris Borgolotto**, violoniste et représentant de Pro Quartet et enfin **Nicolas Herrouët**, membre du quatuor Ellipsos, professeur au conservatoire de Nantes.

Au terme de 2 jours d'audition, le palmarès a décerné les prix suivants :

**1<sup>er</sup> prix** : bourse de 5000€ offerte par les assurances Monceau et la mutuelle des musiciens et des métiers de la musique attribué à l' **Ensemble MAJA**

Avec Bianca Chillemi (piano), Lilas Réglat (contrebasse), Sarah Margaine (piano), Aya Kono (violon), Guillaume Vittel (percussions), Jean-Christophe Lanièce (baryton), Julia Macarez (alto), Clotilde Lacroix (violoncelle), Thibault Lepri (percussions)  
représenté par Bianca CHILLEMI 5 rue de la Chapelle 75018 Paris chillembianca@gmail.com

**2<sup>e</sup> prix** : bourse de 3000€ offerte par l'Académie des Beaux-Arts attribué au **Quatuor ELMIRE**

Avec Cyprien Brod (violon) Khoa Nam Nguyen (violon) Issey Nadaud (alto) Rémi Carlon (violoncelle)  
représenté par Cyprien BROD 10 avenue de Sully 77500 Chelles Tel 06 66 84 59 41 cyprien.brod@gmail.com

**3<sup>e</sup> prix** : bourse de 2500€ offerte par Hélène Nguyen Thien DAO En hommage au compositeur Nguyen Thien DAO (1940 – 2015) attribué au **Trio ELEMENTI**

Avec Benedikt ter Braak (piano) Cornelia Briese (viloncelle) Caroline Frey (violoncelle)  
Représenté par Benedikt ter Braak Ruhrallee 16 4513 ESSEN Allemagne benedikterbraak@gmail.com

**4<sup>e</sup> prix** : Bourse de 2000€ offerte par les Champagnes Maillard attribuée au **Duo MORGEN**

Avec Jeremy Garbag (violoncelle) Vincent Mussat (piano)  
Représenté par Jeremy GARBAG 78 rue Danton BAL 30 93310 Le Pré Saint Gervais  
Tel 06 60 80 60 38 Mail : j.garbag@gmail.com

**Comité d'honneur du concours de Musiques d'ensemble**

Président Jean-Claude CASADESSUS  
 Claude Bolling  
 Henri Dutilleux (+)  
 Patrice Fontanarosa  
 André Jouve  
 Jacques Taddei (+)

**5<sup>e</sup> prix :** Bourse des partenaires de 1500€ offerte par la société Duranton, les Amis de Vaison La Romaine, les établissements Savarez, Aliénor Lutherie, l'association des professeurs ANSEP2A, l'Apec Côte Basque, l'Union régionale de la Fnapec de l'Aquitaine, l'Union Régionale de la Fnapec du Limousin, et la Semaine du Son.

attribuée au **Duo PASTINA-CONTALDO**

Avec *Giulia Contaldo (piano) et Localika Praticelli*  
 Responsable : Giulia Contaldo - Localika Praticelli - Volognano 72 - Riguano Sule'Arno  
 50067 Firenze - Italia Mail : giuliacontaldo@yahoo.com

**6<sup>e</sup> prix :** Bourse du festival d'Uzerche de 650€ offerte par le Festival d'Uzerche et accompagnée d'une invitation à donner un concert dans le cadre du festival d'Uzerche 2019.

attribuée au **PIANO QUATRE MAINS**

Avec *Jihye JEONG et Hsieh PEI-CHIN*  
 Responsable : Jihye Jeong 7 rue Oscar Roty 75015 Paris tel : 07 81 41 81 38  
 Mail : jjh706201@naver.com

**7<sup>e</sup> prix :** Prix spécial des Eurochestreries de Charente Maritime  
 Invitation à participer au festival des Eurochestreries du 30 juillet au 12 août 2018  
 attribué au **Duo SHINKA**

Avec *Shan-Hsin Chang (violin) et Nishimoto Kanami (piano)*  
 Responsable : Shan-Hsi CHANG 3 quai Chauveau 69009 Lyon tel 06 88 40 15 27  
 Mail : valodiachang@gmail.com

Grâce à des mécènes fidèles qui tiennent à aider et à promouvoir de jeunes musiciens méritants, 14 650 € de bourses ont été attribués aux lauréats du concours. S'y ajoutent des invitations pour des festivals de renom, ainsi que des master class, participation à une académie et résidences.

Merci à Patrick Lamy qui fidèlement chaque année assure gracieusement les enregistrements du concours.

**Dates concours ME 2019**

« Le C.R.R., 14 rue de Madrid à PARIS a réservé pour l'organisation du concours de Musiques d'ensemble 2019 par la FNAPEC, les dates des **26,27 et 28 avril 2019**. Nous remercions très sincèrement Xavier Delette son directeur et toute son équipe pour leur aide chaque année renouvelée. Dossier d'inscription disponible courant décembre sur le site de la FNAPEC - www.fnapec.fr - Contact : Allo FNAPEC 06 83 51 83 11

Concours européen de musique de chambre  
 ouvert à tous les genres musicaux

*Musiques d'Ensemble*

20, 21 et 22 avril 2018 - PARIS

**32<sup>e</sup> édition**

Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre

**Fnapec**

Clôture des inscriptions : 3 avril 2018  
 Dossiers d'inscription en français, anglais, allemand et espagnol  
 www.fnapec.fr  
 Contact : [presidence@fnapec.fr](mailto:presidence@fnapec.fr)  
 Tél. 06 83 51 83 11

**8<sup>e</sup> prix :** Prix spécial Pro Quartet  
 Module de cours offert dans le cadre des formations professionnelles au Centre Européen de musique de chambre

attribué au **Quatuor METAMORPHOSE**

Avec *Alice Picaud (violoncelle) Clemence Dupuy (alto) Mathilde Potier (violin) Rachel Sintzel (violin)*  
 Responsable : Alice Picaud 29 rue de l'ancien canal 93500 Pantin tel 06 86 75 09 40 Mail : [alice-picaud@gmail.com](mailto:alice-picaud@gmail.com)

**9<sup>e</sup> prix :** Prix « Ellypos » - Festival du souffle  
 Engagement pour un concert au Festival du Souffle du 16 au 23 juillet dans les Deux-Sèvres (Celles-sur-belle)  
 attribué au **Quintette RAFIKI**

Avec *Yaeram Park (Flûte) Young Yun (Hautbois) Adrien Goldshmidt (Basson) Seung Huan Lee (Clarinette) Manuel Escauriaza (Cor)*  
 Responsable : Yaeram Park 56 avenue Henri Martin 94100 Saint-Maur Tel 06 22 83 81 52 Mail : [yaeramflute@gmail.com](mailto:yaeramflute@gmail.com)

**10<sup>e</sup> prix :** Prix spécial « Les cordes en ballade »  
 Invitation à participer à l'académie des Cordes en Balade avec les frais pédagogiques, l'hébergement, l'accès aux concerts et la participation à un des concerts « Nouveaux Talents »  
 attribué au **Quatuor WASSILY**  
 Avec *Raphael Ginsburg (violoncelle) Antoine Brun (violin) Marina Faup-Pelot (violin) et Dominik Baranowski (alto)*  
 Responsable : Raphaël Ginsburg 7 rue Maurice Flandrin 69003 Lyon Tel 06 61 88 20 90  
 Mail : [quatuorwassily@gmail.com](mailto:quatuorwassily@gmail.com)

**Remerciements aux partenaires**

- Monceau et la mutuelle des musiciens et des métiers de la musique
- Académie des Beaux Arts • Champagne MAILLIARD
- Sté Duranton, • Les amis de Vaison la Romaine
- Savarez • Aliénor Lutherie • Ansep2A,
- Union régionale de la Fnapec du Limousin
- Union régionale de la Fnapec d'Aquitaine
- Apec Côte Basque • La semaine du son
- Festival d'Uzerche
- EUROCHESTRIES Charente Maritime
- ProQuartet-CentreEuropéen de musique de chambre
- Le Festival du souffle • Les cordes en Ballade

**Merci à Michel Mailliard d'avoir offert le champagne lors du cocktail.**

Quelle surprise lors des répétitions pour le concours de voir se présenter à l'accueil une personne très agréable venant proposer son aide ! Plus habituée à être abreuvée de conseils que de propositions d'aides, l'équipe accueille Madame DAO avec une grande considération surtout lorsqu'elle nous explique venir avec régularité dans ce conservatoire où son mari fut élève. « Etre dans ces murs me reconforte et me permet de retrouver mon mari maintenant disparu ». Je consacre ma vie à faire connaître son œuvre, auprès des jeunes musiciens en particulier. Je souhaite vous aider et elle demande spontanément si nous accepterions qu'elle donne une bourse pour ce concours. Imaginez notre étonnement ! Et le plaisir avec lequel sa bourse a été acceptée.



# NGUYEN-THIEN DAO (1940-2015)

*Un compositeur franco-vietnamien contemporain*

Nguyen-Thien Dao est né à Hanoï, Viêt Nam en 1940 et il arrive en France à l'âge de 13 ans. Alors que son père le destine à des études de médecine, le besoin d'écrire, de composer se fait impérieux et il entre dès 1963 au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris.

Si ses premières années au conservatoire lui permettent d'acquérir un solide bagage en contrepoint, en harmonie et une connaissance approfondie de l'évolution du langage musical occidental, elles sont également source d'un certain ennui voire désarroi. L'impression peut-être d'y perdre son moi intérieur, son âme vietnamienne. Il pense abandonner. Mais la destinée en décide autrement.

## **MESSIAEN, PROFESSEUR ÉMÉRITE...**

En 1967, il entre dans la classe de composition d'Olivier Messiaen alors réputée d'avant-garde, de renommée mondiale. Une classe qui voit défiler successivement plusieurs générations de musiciens contemporains tels que Pierre Boulez, Pierre Henry, Karlheinz Stockhausen, Iannis Xenakis, Gérard Grisey, Tristan Murail, Mickaël Levinas et bien d'autres encore. Messiaen fait partie de ces professeurs émérites dont les méthodes pédagogiques se révèlent un véritable stimulant pour l'élève cherchant sa propre voie dans la composition:

*"vous êtes japonais, restez japonais, vietnamien, restez vietnamien, allemand, restez allemand".* Son enseignement ouvrait la voie à d'autres horizons dépassant le cadre de la musique occidentale pour embrasser les musiques extra-européennes. Faut-il préciser que derrière le professeur se cachait aussi le compositeur qui, d'une part, avait été profondément marqué par la découverte du gamelan balinais

lors de l'Exposition Coloniale Internationale de Paris en 1931 et dont on trouve des traces dans la *Turangalila-Symphonie* (1936) et qui, d'autre part, s'était plongé dans la lecture d'ouvrages théoriques ayant pour sujet notamment les musiques traditionnelles d'Inde. L'étude de rythmes anciens, les déci-talas, révélés en Occident par la traduction d'un traité du XIII<sup>ème</sup> siècle écrit par Çarngadeva, l'univers rythmique de la musique d'Asie du Sud a fourni à Messiaen un modèle voire l'armature pour certaines de ses compositions à l'image des *Cinq Rechants* pour douze voix mixtes a cappella composé en 1948. Un univers musical élargi et un amour pour l'Orient que Messiaen partageait avec ses élèves.

## **LE DROIT À LA LIBERTÉ DE TOUS LES PEUPLES**

Après des années d'études rompues à l'apprentissage de l'écriture occidentale, cet esprit de tolérance et d'ouverture ne pouvait qu'interpeller Dao. Libéré d'un certain conformisme, il n'aura de cesse de vouloir faire cohabiter deux cultures musicales que tout semblait opposer. Avec persévérance et non sans difficulté, il cherche à opérer une synthèse Orient-Occident. Dès 1968, pour l'obtention de son Premier Prix de composition, en compositeur engagé contre la guerre

qui ravage son pays, il présente une suite de six courtes pièces intitulées *Thanh Dong To Quoc* mêlant des modes d'émissions vocaux propres au langage de l'avant-garde européen et des instruments occidentaux à des fragments de textes en vietnamien, déclamés par lui-même, du poète contemporain Tô Huu à résonance patriotique. L'influence des événements politiques du Viêt Nam est une constante dans l'œuvre de Dao et à ce titre *Giai Phong* "Libération", une œuvre inspirée des grands héros Nguyen Trai, Nguyen Du et Nguyen Ai Quoc qui devait devenir Hô Chi Minh, résonne comme un soulagement pour son pays. Cependant, à la vérité, Dao se disait apolitique et situait son engagement, sa foi, auprès de l'ensemble des grandes causes humaines, de la lutte contre la barbarie et pour le droit à la liberté de tous les peuples. Cet idéal humaniste dépassait le cadre du Viêt Nam pour évoquer d'autres tragédies. Ainsi par exemple *Les enfants d'Izieu*, un opéra-oratorio composé en 1993 à forte résonance idéologique répondait à cet idéal. Comme le soulignait Dao: *"Ayant moi-même connu la guerre, le colonialisme, l'humiliation et bien sûr l'espoir, la*

*liberté, la lutte, je me suis tout de suite senti très proche de cette tragédie"* et contre toute attente dans cette partition *"les enfants ne meurent pas pour que perdure le souvenir de la barbarie nazie. C'est un symbole, un acte d'amour"*.

Cet engagement n'ira pas sans déclencher des incompréhensions voire des polémiques et on relèvera notamment, aux Etats-Unis, des incidents politiques alors qu'il avait été invité à

l'Université de Pittsburg en pleine intervention américaine au Viêt Nam ou des problèmes de censure.

## **LE RENOUVEAU MUSICAL**

De la fin des années soixante aux années quatre-vingt, la renommée de Dao se forge au fil des festivals de musique contemporaine. Le soutien de Messiaen est indéfectible et c'est lui, en 1968, qui recommande le jeune musicien à Claude Samuel alors Directeur artistique du Festival d'Art Contemporain de Royan. Ce dernier s'empresse de lui passer sa première commande jouée en public et éditée par les Editions Salabert – Madame Salabert P.D.G. C'est la révélation. Tuyên Lua pour sept instrumentistes et une bande magnétique faisant entendre une chanson traditionnelle vietnamienne fait entrer Dao dans le cercle fermé des représentants de musique nouvelle. Il s'ensuit une période musicale durant laquelle Dao n'est pas insensible aux expérimentations avant-gardistes. Il cherche à faire évoluer l'écriture vocale d'où l'emploi de modes d'émissions vocaux des plus divers englobant les techniques vocales occidentales et extra-européennes et s'évertue à élargir les techniques des instruments (sons multiples, glissandi, flatterzung, imbrication voix et instrument



etc), à dépasser les limites qu'on imposait généralement. Ce nouveau langage exige de nouvelles collaborations avec des interprètes susceptibles de s'émanciper. La création de formations subventionnées ou non prêtes à se lancer dans des projets novateurs tournés vers l'avenir tels le Groupe vocal de Marcel Couraud, le Groupe de Recherches Musicales (G.R.M) créé par Pierre Schaeffer, l'Ensemble Intercontemporain de Pierre Boulez, de l'itinéraire un des principaux collectifs européens de création musicale fondé par Tristan Murail et Roger Tessier, l'Ensemble 2e2m (2 expressions, 2 musiques) dirigé par le compositeur et chef d'orchestre Paul Méfano, etc... facilitent ce renouveau musical. Grâce à l'amitié de musiciens fidèles, Dao se lance avec audace dans des compositions où il expérimente la spatialisation, l'improvisation, les pratiques aléatoires. Koskom (1971) s'appuie sur le principe de l'orchestre dispersé et des séquences totalement improvisées. Gio Dong (1973) pour voix seule, une œuvre de forme ouverte comportant treize séquences réparties sur cinq feuillets au parcours libre ou encore Tay Nguyen (1969) pour flûte et piano, une pièce marquée par l'influence de John Cage et son piano préparé sont à mettre du côté de ces tentatives de l'aléatoire. Des interprètes désireux de donner un nouvel essor à leur instrument travaillent en étroite collaboration avec le compositeur. Ce dernier attaché aux recherches sur le timbre, au son nouveau, pousse à l'extrême les possibilités d'instruments classiques, mais traités comme solistes, contribuant de fait à enrichir ces relations précieuses. Dao compose Framic (1974) pour flûte basse et le Concerto pour flûte et orchestre à cordes "L'envol" (1988) pour Pierre-Yves Artaud, Vang Vong (1983), un solo pour basson, est dédié au célèbre Alexandre Ouzounoff. Sylvio Gualda a réalisé des œuvres May (1972) et Tây Son (1984) pour un percussionniste dans lesquelles la virtuosité est omniprésente. Yumi Nara et Michel Portal interprètent avec panache Tuon Han (1982) pour voix de soprano et clarinette sur un poème de Nguyen Trai et plus récemment, en 2000, le violoncelliste Christophe Roy enregistre Arco Vivo au lyrisme épique pour les "Alla Breve" de France musique.

### RETOUR AU PAYS

Parallèlement à cette effervescence de création du milieu contemporain occidental, le Viêt Nam retrouve sa liberté et se relève après des années de guerres successives. En 1977, Dao fait son retour au pays pour la création de Phu Dong pour orchestre et une percussion avec voix ad libitum à l'Opéra de Hanoi et en 1995, à l'occasion de la Fête Nationale du Viêt Nam, il dirige l'orchestre Symphonique National pour la création de Hoa Tau. En 1997, c'est la consécration. Devant un parterre de chefs d'Etat, Khai Nhac pour orchestre ouvre la soirée de gala du Septième sommet de la Francophonie. Un tour de force lorsqu'on sait qu'au début les chanteurs et les instrumentistes étaient dans l'incapacité de déchiffrer, de lire une notation, une écriture de musique occidentale contemporaine. Il faut préciser ici que les partitions de Dao sont d'une richesse et d'une précision inouïe ! Un langage redoutable incorporant les micro-intervalles, des rythmes complexes et des indications très fines sur les modes de jeux attendus de chaque pupitre. Mais comme l'expliquait Dao si les orchestres vietnamiens n'avaient pas la technicité des orchestres occidentaux,



question compréhension du sens même de l'œuvre, ils étaient en parfaite adéquation avec ce qu'il attendait. Comment ne pas en induire que le musicien Dao soit parvenu à une écriture occidentale dans une pensée orientale. Fort de ses allers et retours au Viêt Nam, il redécouvre les instruments traditionnels et la tentation est grande d'explorer de nouveaux horizons. Mais avec Dao, l'exotisme n'a pas sa place. Il use de sa voix et de son corps pour

former et exprimer à ses jeunes instrumentistes de monocorde Dàn Bâu, cithare à seize cordes Dàn Trahn, vièle à deux cordes Dàn Nhi, luth à quatre cordes Dàn Nguyêt etc... ce que l'écriture contemporaine ne peut plus exprimer amenant à son point culminant cette symbiose de deux modes d'enseignement ou d'apprentissage entre tradition écrite occidentale et tradition orale vietnamienne.

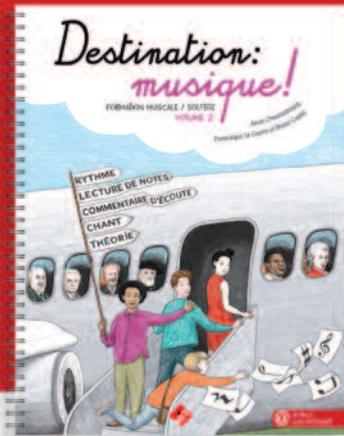
L'apport de Dao ne se limite pas à la musique profane et en 2008, après plusieurs années d'étude du Bouddhisme, il compose sa première œuvre religieuse, la symphonie Khai Giac pour la cérémonie de clôture de la grande fête Vesak. Autre contrée, autre foi mais Olivier Messiaen, l'organiste et musicien catholique, dont la spiritualité occupait une place essentielle dans son univers musical, aurait sans aucun doute salué avec fierté cette œuvre grandiose et gigantesque comprenant près de 500 musiciens sur scène, deux solistes bonzes, un chœur de bonzes et le chœur de l'Académie Nationale de musique du Viêt Nam. •

Isabelle Massé, Docteur es Musicologie.

Auteure du livre Nguyen-Thien Dao: une voie de la musique contemporaine Orient-Occident aux Editions Van de Velde. Préface de Claude Samuel.

## FORMATION MUSICALE

La nouvelle collection de méthodes  
100% adaptées aux cours de F.M



NOUVEAU : volume 2 !

pour la 2<sup>e</sup> année de cycle 1

Destination musique

Par Anne Chaussebourg, Dominique Le Guern et Bruno Garlej.  
90 pages, illustré couleur, relié spirale, prix public : 24,50 €.

Professeurs de musique.

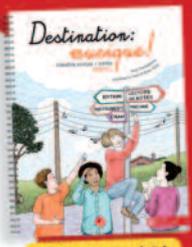
demande de spécimens sur notre site



Editions  
**HIT DIFFUSION**  
[www.editions-hit-diffusion.fr](http://www.editions-hit-diffusion.fr)



- 1 recueil par année
- pédagogie progressive
- 1 cours = 1 double-page
- chapitres récapitulatifs
- découverte des œuvres et des instruments
- chants/ acc. piano
- audio (sur internet)



déjà paru : vol.1 !

les volumes 3 et 4  
sont prévus pour  
2019 et 2020

# Didier Lockwood

*Un ami de la FNAPEC disparaît*

Il écrivait pour la revue du cinquantième anniversaire un article que nous reprenons avec plaisir tant les problématiques restent d'actualité.

**D**idier Lockwood, pédagogue enthousiaste, vice-président du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle, écrit pour la FNAPEC :

C'est avec un réel bonheur que j'avais participé à l'un de vos congrès annuels à Reims, il y a quelques années. J'avais alors pu mesurer combien d'investissement des parents d'élèves dans la conduite des études musicales de leurs enfants était important.

A cette occasion, j'ai constaté combien votre association avait une grande influence sur l'orientation des programmes pédagogiques en vigueur dans les conservatoires et écoles de musique.

Cependant, les avis nombreux et mal coordonnés me semblaient risquer d'affaiblir cette influence. Peut-être pourrais-je apporter mon témoignage sous forme de questions.

### **Pourquoi faire apprendre la musique à nos enfants ?**

Deux axes principaux semblent se dégager. La pérennisation d'une tradition musicale familiale, et la demande de l'enfant lui-même, stimulé par les stars académies et autres appels médiatiques à la starisation « artistique » précoce et artificielle. Dans ces deux cas les supports pédagogiques doivent répondre à deux demandes bien différentes : la tradition musicale familiale implique dans la plupart des cas une optique éducative classique alors que l'autre cas de figure s'apparenterait à l'apprentissage des musiques actuelles.

Ainsi, un taux non négligeable d'élèves abandonne leurs études musicales car ils ne trouvent pas dans le cursus académique une réponse à leur demande initiale. Pour les autres, l'autorité parentale garantit l'assiduité d'élèves plus ou moins motivés par les programmes.

### **Pourrions-nous imaginer d'autres réponses impliquant d'autres motivations ?**

Permettre à nos enfants de développer les connaissances reliées au sensible trop absentes au sein de l'enseignement public concentré sur celles du sensé.

Permettre à nos enfants d'apprendre et développer le goût, l'esprit critique, le libre arbitre dans le plaisir de la pratique d'une discipline artistique.

Permettre à nos enfants par le travail d'ensemble d'apprendre à écouter, partager, tolérer, mais aussi se faire entendre, se faire plaisir, étape



© Marc Rouvé

primordiale de la construction de l'individu, faire de la musique un outil de communication adapté à notre temps.

### **L'enfant se construit sur sa fierté et la confiance en lui, l'apprentissage de la musique devrait répondre à cette nécessité.**

Cependant, force est de constater encore aujourd'hui que les programmes d'enseignement ne garantissent pas l'épanouissement idéal de l'élève.

Malgré certaines avancées, ils restent vétustes et conservateurs.

La mondialisation nous apprend à travers les multiples échanges culturels qu'elle occasionne, à enrichir constamment notre connaissance musicale globale.

L'art musical est construit sur trois paramètres fondamentaux : le rythme, la mélodie, l'harmonie.

Le langage rythmique s'est développé d'une manière extraordinaire au

contact des musiques populaires et traditionnelles du monde, mettant à mal les limites de nos connaissances occidentales. Les musiques actuelles (jazz, pop, rock etc...) constituent un des réservoirs privilégiés les plus représentatifs de cette pratique rythmique.

Il est donc inconcevable que l'enseignement musical aujourd'hui encore néglige ce paramètre à tel point qu'un élève en fin d'études, sachant lire parfaitement la musique, ne possède pas l'un des principes élémentaires de la représentation rythmique : la syncope : cette particularité rythmique est pourtant acquise par les jeunes ayant une approche orale de la pratique des musiques actuelles.

Ce déficit rythmique est induit par une rigidité du corps souvent imposée dans l'enseignement instrumental qui exclut un élément indispensable au senti musical : la danse.

Par ma pratique, je suis persuadé que la liberté de l'esprit ne peut s'exprimer sans celle du corps.

Aujourd'hui, la diversité ethno culturelle nous met en contact avec des musiques utilisant des normes et règles musicales différentes. Les gammes orientales sont entre autres omniprésentes dans notre paysage musical. Les étudions-nous au conservatoire ? Non, et en quel honneur ? Il ne s'agit pourtant que d'une succession de notes gérées par des intervalles spécifiquement différents ; somme toute, toujours de la musique !

Il faut constater que les programmes d'enseignement ne se concentrent que sur une partie de l'histoire de la musique, histoire occidentale de la musique dite « savante » : classique, romantique, contemporaine.

Les répertoires populaires, traditionnels et actuels en sont la plupart du temps exclus. Il est regrettable de constater qu'un jeune musicien issu d'une classe de guitare ou d'une classe de piano soit dans la plupart des cas inapte à accompagner une simple chanson. L'étude de l'harmonie classique occulte celle bien plus adaptée et pratique des grilles « d'harmonie moderne » (technique d'écriture facilitant la lecture harmonique utilisée dans le jazz et pour les accompagnements).

On ne peut, à mon humble avis, continuer à négliger ces paramètres plus longtemps sous peine d'occasionner une véritable fracture entre l'offre et la demande. Un enseignement inadapté à la réalité des pratiques musicales actuelles ne peut que priver le futur musicien d'un

plus large public (rarification et vieillissement des publics de la musique classique).

Cependant, il faut admettre que la formation inexistante, en ces domaines, des professeurs, ne permet pas de changer ni d'enrichir le champ de la pédagogie musicale dans l'immédiat.

Ces nouveaux paramètres éducatifs devraient être en vigueur dès les premiers cours de formation musicale.

C'est en prenant conscience de cette inadaptation de l'enseignement à notre monde actuel que vous pourrez donner la chance à vos enfants d'avoir enfin accès à un apprentissage plus complet, attrayant et surtout permettant à ceux qui s'engageront dans la vocation musicale de se munir d'un bagage bien plus diversifié et dédié à la réalité de la demande.

Il n'est bien sûr pas question de condamner l'enseignement actuel en portant préjudice au formidable patrimoine musical classique mais simplement de le compléter, de l'enrichir par la diversité. Partager la connaissance d'une pratique et culture extérieure nous permet d'appréhender la différence avec plus de tolérance et d'intelligence. Je citerai pour terminer la réflexion que m'a faite mon ami Maxim Vengerov grand virtuose du violon, venu dans mon centre international des musiques improvisées pour apprendre les techniques d'improvisation : « *Aujourd'hui, je peux jouer l'ensemble du répertoire classique dédié au violon sans aucun problème, mais le fait qu'il me soit impossible d'improviser la moindre note dans un blues ou une petite chanson ou simplement participer à la musique des jeunes de ma génération me fait penser que je ne suis qu'une moitié de musicien !* »

Si mon engagement vous paraît excessif, c'est qu'il est simplement dicté par une expérience de trente cinq années de passion musicale partagée autour du monde avec des êtres parlant chacun dans un accent différent le même langage universel : la musique. Donnons à nos enfants l'envie irrésistible de la croquer à pleines dents !

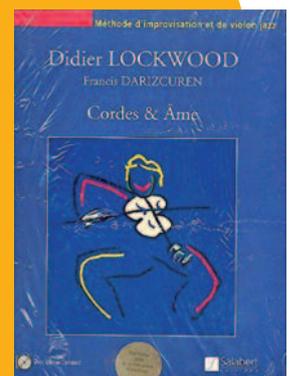
Je vous souhaite un bon congrès et serais heureux de prendre connaissance de vos réflexions et de vos avancées.

Merci et à bientôt. •

*Didier Lockwood*

**N**aissance en 1956 dans une famille d'artistes – la même année que la FNAPEC ! entrée au conservatoire à six ans. A treize ans il intègre l'orchestre du théâtre municipal de Calais. Premier prix du conservatoire de Calais et premier prix national de musique contemporaine de la SACEM à seize ans. Début des années 1970, démarrage professionnel dans le groupe de jazz-rock Magma. Remarqué par Stéphane Grappelli, il l'accompagne dans ses tournées. Invité par Dave Brubeck, il joue au Carnegie Hall, partage les scènes et l'affiche avec les plus grands noms ? Et le jazzman ne délaisse pas pour autant la musique classique. Il compose un concerto pour violon électro-acoustique, un concerto pour piano, un concerto pour violon pour Maxim Vengerov, des opéras...

Sa véritable passion musicale est peut-être la pédagogie. Il concrétise l'enseignement de la musique improvisée en ouvrant le CMDL, Centre des Musiques Didier Lockwood, dans lequel il conduit ses élèves vers les différents modes d'expression musicale. Il a exposé son approche pédagogique dans un ouvrage, Cordes et âmes (Salabert).



## TRANSMETTRE SON ART

“Un Mal oublié”

Voilà ! cela fait maintenant plus de 40 ans que je travaille et que je sue sang et eau pour trouver la justesse du geste, la perfection du corps et du mouvement, le rythme et l'harmonie musicale pour développer cette émotion que je dois ressentir afin de la partager avec les autres ; le public amateur ou professionnel, les connaisseurs et tous ceux qui vous applaudissent et vous apportent joies et bonheur ; Tous ces moments extraordinaires ont rempli ma vie ! La satisfaction du travail accompli, pour rien au monde, je ne les oublierai !

Maintenant, après toutes ces années quand j'étais artiste, où mon existence était sur scène, je vais stopper tout cela et devenir professeur de danse dans ce grand conservatoire. Je vais transmettre mon savoir, partager mon expérience de la scène. A tous ces enfants, ces adolescents qui veulent trouver, comprendre le langage du corps, la technique de l'expression dansée, je vais leur montrer, leur apprendre... Le travail c'est la seule chose qui importe !

Pourtant ce soir, malgré son enthousiasme, il se sent plutôt “patraque”. Il a mal aux chevilles, mal au dos... Pour venir au studio de danse, sur son lieu de travail il a eu vraiment beaucoup de souffrance dans ses pas. Pourra-t-il continuer à endurer cela ? Pourra-t-il continuer à enseigner la danse... ?

Souvent après avoir exercé le métier de danseur ou de danseuse professionnelle pendant tant d'années, sans réfléchir, sans s'arrêter et foncer sans s'occuper des bobos, du corps qui souffre, du mal à “l'outil de travail” qu'est son corps, il se dit qu'il ne faut pas céder à celui-ci, continuer coûte que coûte, il le doit à son public. Ne rien dire, ne rien montrer, souffrir en silence. Nos aînés se plaignaient-ils ?

Aujourd'hui, beaucoup de questions l'obsède : va-t-il terminer en fauteuil roulant ? Pourra-t-il aller jusqu'à la fin de son activité, jusqu'à sa retraite ? Ne pas laisser ce corps dicter sa loi, ne pas lâcher prise à celui à qui, il a tant demandé, qui a tant donné, mais qui maintenant



se venge et le fait souffrir. Tenir, il faut tenir... si j'arrête mon activité à mon âge, rien n'existe pour me soutenir, m'aider dans la difficulté...

Ce grand conservatoire n'a pas les moyens. Ce responsable n'a pas l'écoute pour prendre en considération ces maux dus au travail intensif du danseur après des années de carrière.

Un professeur(e) de danse ne peut enseigner son art et transmettre sa passion assis sur sa chaise. Face à ses élèves, il se doit de faire, montrer avec son corps ce que ses Maîtres lui ont appris, et ainsi, à son tour, transmettre son savoir.

Mesdames, Messieurs du Ministère de la Culture ceci est un appel ! Prendre en compte le problème de ce mal non dit, de ce “mal oublié”. Trouvons dans les prochaines années, un système d'assurance sociale qui prendrait en charge jusqu'à l'âge de l'interruption d'activité ce problème dû au mal corporel des artistes chorégraphiques, qui ont continué leur carrière dans l'enseignement et qui n'en peuvent plus de souffrir dans leur chair au fil des années... •

Serge Keuten

MM  
CHAMPAGNE  
MICHEL MAILLIARD  
à VERTUS - FRANCE

**Venez découvrir nos cuvées !**

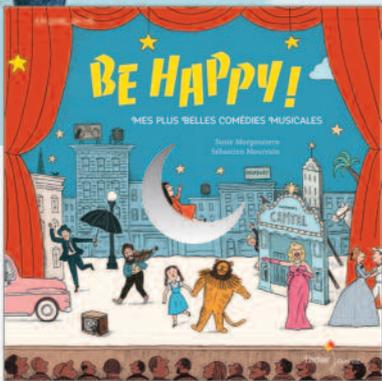
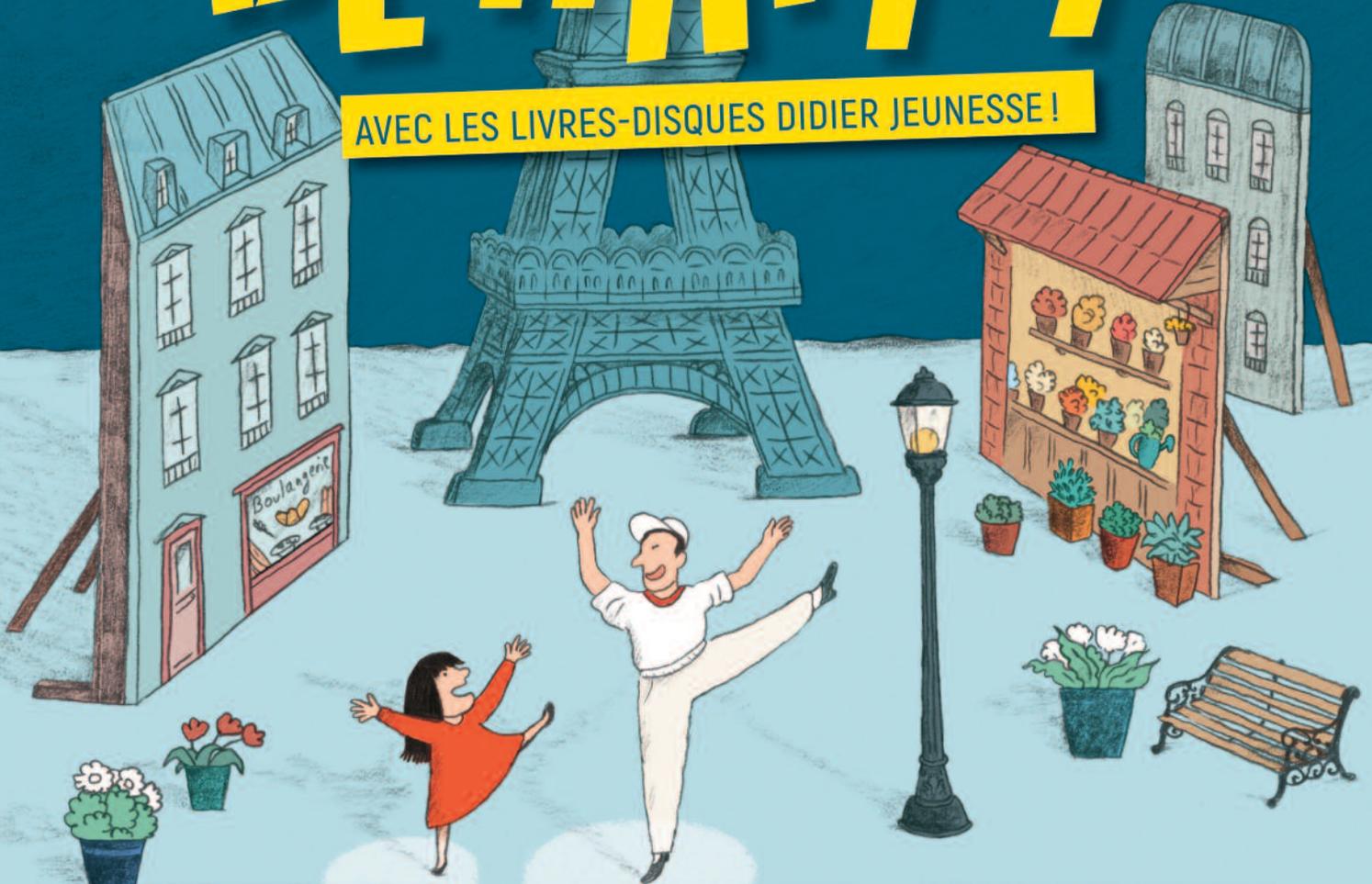
52, Avenue de Bammental - 51130 VERTUS - France  
Tél. : +33 (0)3 26 52 15 18 - Fax : +33 (0)3 26 52 24 05  
[www.champagne-michel-mailliard.com](http://www.champagne-michel-mailliard.com)

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, sachez consommer avec modération

Didier Jeunesse

# BE HAPPY

AVEC LES LIVRES-DISQUES DIDIER JEUNESSE !



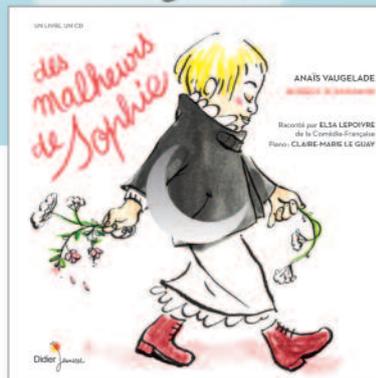
## Be Happy!

Mes plus belles comédies musicales

Susie Morgenstern · Sébastien Mourrain

Une plongée réjouissante dans le New York des années 60 avec les plus belles chansons des comédies musicales, de *Singin' in the Rain* à *West Side Story*, en passant par *Le Magicien d'Oz*.

À paraître le 24 octobre

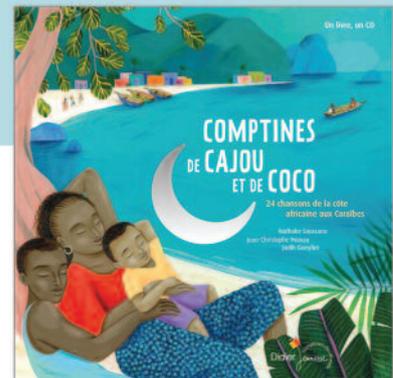


## Des malheurs de Sophie

Anaïs Vaugelade · Elsa Lepoivre · Schumann · Claire-Marie Le Guay

Lorsque les *Malheurs de Sophie* sont associés à la musique de Schumann interprétée par la pianiste Claire-Marie Le Guay, quel régal! Avec *Scènes d'enfants*, *Album pour la jeunesse*, *Scènes des bois*.

À paraître le 10 octobre



## Comptines de cajou et de coco

Nathalie Soussana · Jean-Christophe Hoarau · Judith Gueyfier

24 chansons de la côte africaine aux Caraïbes : berceuses béninoises, chansons contes de Cuba, *work songs* de Jamaïque, rumbas congolaises, chansons vaudoues haïtiennes...

À paraître le 14 novembre

UN LIVRE, DES HISTOIRES, DES MUSIQUES  
Le contenu sonore peut s'écouter avec le CD qui accompagne le livre  
ou sur les plateformes de streaming habituelles.

26,5 x 26,5 cm | 36 à 60 p. | CD : 45 min à 66 min | 23,80 €

## FORMATION PROFESSIONNELLE

*La demande récompensée...*

Nous avons constaté en discutant avec nos musiciens et nos clients une forte demande de formation professionnelle spécialisée pour les intervenants sur les instruments et leur environnement, mais qui ne soit pas de la lutherie de fabrication pure. Jusqu'à ce jour, cette formation professionnelle n'existait pas, et nous vous la proposons aujourd'hui en collaboration avec le cabinet Orphée.

Cette formation est destinée à tout personnel d'école de musique ou de conservatoire en contact avec les instruments, y compris les professeurs ou encore les orchestres. Chaque formation, pour chaque type d'instrument (cordes frottées, vents, cordes pincées, percussions, etc...) est assurée par un professionnel de renom spécialisé dans la famille d'instrument.

Voici par exemple la formation que j'animerai sur les instruments à cordes :

### Première partie

- Identification des différents instruments
- Notions de base de lutherie :  
fonctionnement de la production sonore de l'instrument
- Identification des petites tailles de violon
- Identification des petites tailles d'alto
- Identification des petites tailles de violoncelle
- Identification des petites tailles de contrebasse
- Comment stocker un instrument
- Comment transporter un instrument (dans et hors de l'école)
- Identification des archets des différents instruments
- Notions de base d'archèterie : fonctionnement et entretien de l'archet
- Identification des archets de violon
- Identification des archets d'alto
- Identification des archets de violoncelle
- Identification des archets de contrebasse



Pause

### Deuxième Partie

- Notions de réglage d'un instrument :  
qu'est-ce qu'un instrument bien réglé ?
- De l'entretien général de l'instrument
- Les cordes : influence, usure, durée de vie
- Du chevalet (usure et entretien)
- De la touche (usure et entretien)
- Des chevilles (usure et entretien)
- Du cordier et des tendeurs
- Les décollages : utilité, identification, diagnostic
- Des principales cassures (table, fond, éclisses, manche) et de leur incidence

Pause

### Troisième partie

Cas pratiques et questions

N'hésitez pas à nous contacter par retour de mail pour obtenir le dossier d'inscription et à transmettre cette information à toute personne qui pourrait être intéressée.

Nous croyons sincèrement qu'il serait utile à beaucoup de monde (certains personnels administratifs, certains professeurs, voire même des élèves) de pouvoir ainsi bénéficier d'un savoir-faire et d'une expérience reconnue. •

### Quelques dates et formations déjà programmées auxquelles vous pouvez vous inscrire :

Formation	Date	Lieu
Instruments à <b>cordes frottées</b> niveau 1	mardi 25 septembre 2018	Paris
Instruments à <b>vent</b> niveau 1	mardi 16 octobre 2018	Paris
Instruments à <b>cordes frottées</b> niveau 1	mardi 20 novembre 2018	Paris
Instruments à <b>cordes pincées</b> niveau 1	mardi 11 décembre 2018	Paris
Instruments à <b>cordes frottées</b> niveau 1	mardi 22 janvier 2019	Paris
Instruments à <b>cordes frappées</b> niveau 1	mardi 19 février 2019	Paris
Instruments à <b>cordes frottées</b> niveau 1	Lundi 11 mars 2019	Toulon
Instruments à <b>percussion</b> niveau 1	Mardi 2 avril 2019	Paris

D'autres dates pourront être ajoutées à la demande. Si une dizaine de personnes désirent suivre cette formation ailleurs que sur Paris, nous pourrions l'assurer dans d'autres villes. Le numéro de formation professionnelle est 93830552583 décerné par le préfet de la région Provence Alpes Cote d'Azur, ce qui signifie que cette formation peut être prise en charge par votre OPCA. •

**Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Jean-Damien Lagarde sur [jdlagarde@alienorlutherie.com](mailto:jdlagarde@alienorlutherie.com)**



La **SEAM** (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique) est une société civile de perception et de répartition, agréée par arrêté ministériel du ministre de la Culture (arrêtés des 17 avril 1996, 26 juillet 2001, 14 août 2006, 26 août 2011 et 25 août 2016).

La **SEAM** regroupe l'ensemble des ayants droit des œuvres musicales graphiques : partitions de musique, méthodes, paroles de chansons... (auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et l'ensemble des catégories de musique (classique, variété, jazz, musique liturgique, militaire, musique chorale...).

Créée en 1988, la **SEAM** remplit 4 missions :

- ❶ **L'INFORMATION des UTILISATEURS** sur les aspects juridiques du problème de la photocopie de musique imprimée et des droits d'auteur en général :  
→ Demandez la visite gratuite d'un collaborateur de la **SEAM**.
- ❷ **La PROPOSITION de LICENCES CONTRACTUELLES** d'utilisation limitée de la photocopie de musique imprimée sous certaines conditions :
  - Vous êtes un conservatoire ou une école de musique
  - Vous êtes une fanfare, une batterie-fanfare, un orchestre d'harmonie
  - Vous êtes une chorale ou un ensemble vocal→ Demandez ou téléchargez la **convention qui vous correspond**.
- ❸ **Le CONTRÔLE** des utilisations des photocopies illicites :  
→ Des inspections inopinées ont lieu toute l'année.
- ❹ **Une AIDE À L'ACHAT de PARTITIONS POUR LES PARTOTHÈQUES ET BIBLIOTHÈQUES MUSICALES** des écoles et conservatoires de musique :  
→ Renseignements sur le site de la **SEAM** : [www.seamfrance.fr](http://www.seamfrance.fr).



**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ LA SEAM :**

43, rue du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Téléphone : 01.42.96.76.46

E-mail : [seamfrance@free.fr](mailto:seamfrance@free.fr) / Site Internet : [www.seamfrance.fr](http://www.seamfrance.fr)

## SEMAINE DU SON

Promouvoir les bonnes pratiques

La Semaine du Son prépare la 16<sup>e</sup> édition de sa campagne-événement de sensibilisation aux enjeux sociétaux du sonore. Elle se tiendra du 21 janvier jusqu'au 10 février 2019 et invite conservatoires et écoles de musique à y participer.

© Christian Tallente



Mardi 23 janvier dernier, Christian Hugonnet (au centre) et Christine Kelly accueillent à la tribune de l'UNESCO à Paris Jean-Michel Jarre, qui a été le parrain de la 15<sup>e</sup> Semaine du Son.

**TOUT SUR LES ENJEUX SOCIÉTAUX DU SONORE**

Rencontres, démonstrations, ateliers, concerts....

**LA SEMAINE DU SON**

du 21 au 27 janvier à Paris

du 28 janvier au 10 février dans toute la France

avec le concours de conservatoires et écoles de musique

[www.lasemaineduson.org](http://www.lasemaineduson.org)

La Semaine du Son a pour but de sensibiliser les élus, le public et tous les acteurs de la société aux enjeux sociétaux du sonore. L'adoption, le 31 octobre 2017, par la Conférence Générale de l'UNESCO (195 pays), de la résolution 39/C49 issue de la Charte de La Semaine du Son est un jalon dans cette démarche et une victoire que l'association tient à partager avec les parents des élèves des conservatoires et des écoles de musique, de danse et de théâtre. Intitulée « L'importance du son dans le monde actuel : promouvoir les bonnes pratiques », cette résolution encourage les pays à se saisir de ces problématiques (\*).

En France, c'est à la Bibliothèque nationale de France et à l'UNESCO que se tiendront les soirées dédiées à la relation image et son, à la relation son et urbanisme, et à l'expression musicale. La 2<sup>ème</sup> édition du concours Quand le son crée l'image est d'ores et déjà lancée sur une création sonore de Jean Musy : vous avez jusqu'au 10 octobre pour envoyer une vidéo. Le successeur de Jean-Michel Jarre, dans le rôle du parrain de l'édition, sera connu à la rentrée, tandis que le programme détaillé pourra être consulté dès le mois de novembre sur le site de l'événement. Notez dès maintenant que le Forum des formations supérieures aux métiers du son, qui réunit les formateurs de quasiment tous les cursus proposés en France, accueillera lycéens et étudiants mercredi 23 janvier de 13h30 à 17h30.

Dans l'intervalle, je vous souhaite une belle rentrée et compte sur vous dans le public ou parmi les organisateurs de la 16<sup>e</sup> Semaine du Son ! •

Christian Hugonnet

Président fondateur de La Semaine du Son

Plus d'infos sur [www.lasemaineduson.org](http://www.lasemaineduson.org)

Concours Quand le son crée l'image : <http://www.lasemaineduson.org/concours-quand-le-son-cree-l-image-2e-edition-2018>

(\* ) Santé auditive, Acoustique et environnement sonore, Relation image et son, Techniques d'enregistrement et de diffusion, Expression musicale et pédagogie.

La SPEDIDAM met tout en œuvre pour garantir aux artistes-interprètes de toutes catégories la part des droits à rémunération qu'ils doivent percevoir dans le domaine sonore comme dans le domaine audiovisuel.

La SPEDIDAM répartit des droits à 100 000 artistes dont plus de 36 000 sont ses associés.

En conformité avec la loi de 1985, la SPEDIDAM affecte une part des sommes qu'elle perçoit à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artistes.

**En 2017, la SPEDIDAM a participé au financement de 40 000 manifestations (festivals, concerts, théâtre, danse), contribuant activement à l'emploi de milliers d'artistes qui font la richesse et la diversité culturelle en France.**

SPEDIDAM.FR

16, rue Amélie - 75007 PARIS  
+33 (0)1 44 18 58 58  
communication@spedidam.fr



## DU TRADITIONNEL À L'UNIVERSEL AU CRR MAURICE RAVEL

Nouveau module de danse basque, cours de musique en langue basque : le conservatoire Maurice Ravel témoigne par de nombreuses actions sa volonté d'inscrire pleinement l'établissement sur son territoire, en accord avec sa richesse culturelle et linguistique.

Le CRR Maurice Ravel Pays Basque est géré par un syndicat mixte porté par la communauté d'Agglomération Pays Basque et les villes de Saint-Jean-de-Luz et Hendaye. Il est implanté sur 4 sites (Bayonne, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye) pour garantir une proximité auprès de ses 1700 élèves.

Si son activité se centre principalement sur l'enseignement de la musique, de la danse classique et contemporaine, et du théâtre, le conservatoire est également de plus en plus actif pour soutenir la culture du territoire et participer à son rayonnement. Rappelons que les danses et les musiques traditionnelles sont des disciplines vivantes, qui se nourrissent d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

### AU SEIN DU DÉPARTEMENT DANSE : LE MODULE ZABALA.

Organisé en partenariat avec la Fédération de Danse Basque (IDB), le module Zabala permet aux élèves danseurs du CRR de suivre des cours de danse basque auprès des danseurs de la fédération. En retour, les professeurs du conservatoire dispensent un enseignement classique et contemporain aux danseurs basques. Une réussite, puisque parmi ces jeunes danseurs, trois d'entre eux viennent d'être admis à l'école supérieure de Danse Contemporaine d'Angers.

### DES COURS DE MUSIQUE EN LANGUE BASQUE.

Dans la même dynamique, Marina Beheretche, professeur de violon, donne ses cours en langue basque à plusieurs élèves.

« Il est important que le CRR Maurice Ravel, implanté au Pays Basque, puisse proposer ce choix » explique Marina Beheretche.



Lors d'un cours à Biarritz, Haizea et Uhaina-Kailani, deux jeunes élèves profitant de cette proposition, partagent leur enthousiasme :

« J'ai commencé le violon il y a trois ans avec Marina et j'ai toujours parlé basque avec elle », précise Uhaina-Kailani.

« Au départ, je prenais des cours de violon en français. Mais comme nous sommes dans la même classe à l'ikastola avec Uhaina, j'ai su qu'elle prenait des cours de violon en basque. Ça m'a donné envie. Alors je me suis inscrite au cours de Marina », ajoute Haizea.

Cette proposition, également portée par d'autres professeurs d'instruments du CRR tend à s'étendre de plus en plus : Philippe De Ezcurra à l'accordéon, Agnès Rospidegaray au txistu, David Ariola au saxophone.

« Lorsque nous faisons répéter les orchestres d'élèves, on se rend compte que beaucoup d'entre eux parlent basque » constate Marina Beheretche.

S'inspirer d'une culture locale, s'en enrichir et l'enrichir d'autres cultures, l'emmener vers l'universel est une mission essentielle pour un conservatoire frontalier. La culture basque peut ainsi y fédérer énergie, appropriation et créativité, tant auprès des enseignants que des élèves. •

Kattalin Dalat,  
service communication,  
Paulette Maroteaux, Véronique  
Pantaléon, Eliane Bruzeaud,  
APEC Côte Basque



### Le mot de l'APEC Côte Basque

Cette reconnaissance du territoire est possible grâce au travail et à l'enthousiasme de notre directeur Monsieur GAVAZZI, de son équipe pédagogique, de notre Président Monsieur Bruno Carrère, de nos élus et de l'APEC.  
Merci à tous. « Milesker deneri »

**P.S. : Recette de l'APEC Côte Basque... Communiquer, Partager, Faire ensemble !**

## UNE PÉPINIÈRE DE JEUNES ARTISTES AU CRR MAURICE RAVEL

Cette année au CRR Maurice Ravel Pays Basque, naissance d'un nouvel espace de création pour les élèves, intitulé **La Pépinière**. Ce laboratoire, initié par la professeure de danse contemporaine Flora Bougues, propose aux élèves danseurs et musiciens de 3<sup>ème</sup> cycle et cycle spécialisé, d'expérimenter le processus de création.

### DANSE, CHORÉGRAPHIE, IMPROVISATION, COMPOSITION ET MISE EN SCÈNE...

« Dans ma carrière artistique, j'ai évolué à Lyon, dans un Collectif d'artistes où se mêlaient musique, danse, photographie et vidéo. Aujourd'hui encore, je suis dans un travail de recherche et de création transdisciplinaire dans le **Collectif Eflirkoa** basé au Pays Basque », raconte Flora Bougues.

Acquérir des techniques, des habitudes de travail, savoir improviser, composer avec l'environnement, autant de bagages et de possibilités qui se révèlent nécessaires pour un élève en danse contemporaine. « Dans le milieu contemporain, un chorégraphe demande à ses danseurs d'être force de proposition et s'inspire de leurs différentes personnalités. », explique l'enseignante.

### UN TRAVAIL QUI VALORISE LE GROUPE ET L'INDIVIDU.

Se définir, se révéler, s'interroger sur le beau et le rechercher ensemble. Ce temps de travail transversal demande une certaine autonomie, autant de la part des danseurs que des musiciens, une envie de rencontrer les autres, de ranger la partition et d'essayer des formes inattendues.

12 danseurs et 12 musiciens (accordéon, violoncelle, percussions, classe d'électroacoustique) se sont inscrits dans ce processus.



Les élèves évoluent, se questionnent, se dépassent, s'épanouissent, se révèlent.

Flora Bougues l'observe à chaque atelier : « Nous travaillons sur le lien de la danse avec la musique et la musicalité du geste. Pour chaque exercice, je demande à ce que l'élève trouve un « état de danse ». Cet état de conscience qui fait qu'un mouvement quotidien devient danse et qu'une simple présence sur scène peut habiter tout l'espace à elle seule ».

Les élèves de **La Pépinière** participeront au festival international de danse « Le temps d'Aimer », en septembre 2018 à Biarritz pour présenter les fruits de leurs expérimentations et défendre leurs langages. •

Rendez-vous sur le site internet du Conservatoire [www.cmdt-ravel.fr](http://www.cmdt-ravel.fr)

Kattalin Dalat, service communication et APEC Côte Basque

## ACADÉMIE ÉTÉ MUSIQUE À MEGÈVE

STAGE  
PIANOS  
MEGÈVE



STAGE  
GUITARE  
MEGÈVE



STAGE  
VIOLON ALTO  
VIOLONCELLE  
MEGÈVE



STAGE  
HARPE  
MEGÈVE



STAGE  
SAXOPHONE  
BATTERIE  
MEGÈVE



STAGE  
CHANT  
MEGÈVE



Visitez notre site

[stages-piano-megeve.com](http://stages-piano-megeve.com)

Sylvie CHATRON-MICHAUD

06 16 28 02 01

# L'ORCHESTRE FRANÇAIS DES JEUNES

Une formation nationale au métier de musicien d'orchestre



© Sylvain Pelly

L'Orchestre Français des Jeunes a été créé en 1982 par le Ministère de la Culture afin de former les jeunes musiciens au métier de musicien d'orchestre. L'OFJ offre ainsi chaque année à une centaine d'étudiants recrutés sur audition dans toute la France la possibilité de travailler dans des conditions professionnelles sous la direction d'un chef de renommée internationale et de jouer dans les plus belles salles et les plus grands festivals en France et en Europe. Après Dennis Russell Davies et David Zinman, c'est actuellement Fabien Gabel, directeur musical de l'Orchestre symphonique et invité des plus

grands orchestres dans le monde, qui dirige l'OFJ.

Un ensemble baroque, destiné aux jeunes musiciens jouant sur instruments anciens, dont les missions sont similaires à celles de l'orchestre symphonique, a été créé en 2006. Après Christophe Coin et Leonardo Garcia Alarcon, c'est Rinaldo Alessandrini qui en est actuellement le directeur musical.

### UNE MISSION QUI S'ÉLARGIT

Depuis sa création, l'OFJ a élargi sa mission pour s'adapter aux évolutions du métier de musicien d'orchestre, mais aussi au métier de

**Ofj** ORCHESTRE  
FRANCAIS  
DES JEUNES

**Création de l'orchestre français des jeunes**  
**Direction artistique : Jérôme KAMTENBACH**  
**1<sup>ère</sup> session : août-septembre 1982**

Crée à l'initiative du Ministère de la culture, l'orchestre français des Jeunes sera la première réalisation de l'Association pour la Formation Professionnelle des Jeunes Musiciens, Association loi 1901 qui se propose de préparer et de faciliter l'insertion dans la vie active des jeunes musiciens français.

Les 110 membres de l'orchestre choisis parmi les meilleurs élèves des conservatoires nationaux supérieurs de musique et les Ecoles de Musique contrôlées par l'Etat ont été réunis pour la, première fois dans le cadre exceptionnel de la Saline d'Arc et Senans (Doubs), pour un stage de 10 jours entièrement gratuit, animé par les chefs de pupitre de l'Orchestre de Paris et encadré par une équipe de parents de la FNAPEC

A l'issue de ce stage, l'Orchestre Français des Jeunes donnera en France une série de 5 concerts sous la baguette de Jérôme KALTENBACH, directeur et chef permanent de l'Orchestre Symphonique et Lyrique de Nancy : DOLE, DIJON, ARC- et -SENANS, PARIS Salle Pleyet et LYON. Le bilan de ce premier mois d'activité orientera l'organisation de l'Orchestre et le déroulement de ses activités pour l'année 1983 avec de nouveau un stage encadré encore un fois par une équipe de parents de la FNAPEC, tous bénévoles.

musicien au sens le plus large, afin de donner aux étudiants des compétences qui favoriseront leur insertion professionnelle.

L'OFJ a notamment mis en place une formation à la médiation destinée à aider les jeunes musiciens à rendre la musique classique accessible aux publics les plus divers. Dans ce cadre, l'OFJ participe à la diffusion de la musique classique vers des publics qui n'ont pas accès à la musique en donnant des concerts dans des lieux tels que maisons de retraite, hôpitaux, centre de soins palliatifs, prisons...

Avec son installation en résidence dans les Hauts-de-France en 2017, l'OFJ a aussi multiplié les concerts de musique de chambre et développé de nouvelles activités, notamment une formation à l'interprétation classique sur instruments modernes, sous la direction de Julien Chauvin.

Les relations que l'OFJ entretient avec ses homologues européens permettent enfin aux musiciens de participer à des projets d'autres orchestres de jeunes.

### DES PROJETS DE TRÈS HAUT NIVEAU

En 2018, l'OFJ aborde un répertoire exigeant - 6<sup>e</sup> symphonique de Tchaïkovski, *La Mer* de Debussy, *Lieder* de Strauss... - qu'il jouera à Lille, au festival de Montreux, en Roumanie en été, et à la Philharmonie de Paris à l'occasion de la session d'hiver. 2019 verra à nouveau l'OFJ se frotter à un répertoire ambitieux - *Petrouchka* de Stravinsky, *Mort et Transfiguration* de Richard Strauss, 10<sup>e</sup> symphonie de Mahler - qui sera donné dans plusieurs festivals d'été et à la Philharmonie de Paris, toujours sous la direction de Fabien Gabel.

### AUDITIONS 2019

Les auditions pour les sessions 2019 auront lieu en deux tours de janvier à mars prochain. La participation à ces auditions est en soi un premier élément de formation : présentation de traits d'orchestres, confrontation avec des candidats de tout le pays, audition devant un jury national...

Le concours est ouvert à tous les jeunes musiciens français, ou étudiant en France, âgés de 16 à 25 ans qui doivent un niveau DEM. Le 1<sup>er</sup> tour se déroule dans une dizaine de villes en France ; le 2<sup>nd</sup> tour a lieu à Paris.

Afin de rendre ce concours accessible à tous, l'OFJ rembourse les trajets vers les lieux d'audition. La participation aux 2 sessions (1 mois en été, et 1 semaine en décembre) coûte seulement 100 €.

Les inscriptions aux auditions 2019 seront ouvertes à partir de mi-octobre.

L'Orchestre Français des Jeunes est subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il reçoit le soutien de la Fondation Daniel et Nina Carasso ainsi que de la Fondation d'entreprise Safran pour la musique. Il est membre de la Fédération européenne des orchestres nationaux de jeunes (EFNYO) et de l'Association Française des Orchestres (AFO). Depuis 2017, l'Orchestre Français des Jeunes est en résidence en Région Hauts-de-France. •

Pierre BARROIS

## L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA MUSIQUE CLASSIQUE



- Actualité de la vie musicale
- Enquêtes sur la vie des orchestres et des conservatoires
- Chroniques juridiques
- Offres d'emploi
- Nouvelles des éditions et des labels
- Agendas des stages, concours...

Formules d'abonnement, vente au numéro, guides pratiques, dossiers thématiques, sur [boutique.lalettredumusicien.fr](http://boutique.lalettredumusicien.fr)

## L'APPLICATION SUR SMARTPHONE

Le suivi en temps réel de l'actualité musicale avec des informations exclusives et l'essentiel des rubriques de La Lettre du Musicien : enquêtes, reportages, interviews, articles juridiques, offres d'emploi...

- Accès abonnés.
- Notifications.
- Achats intégrés.



Téléchargeable gratuitement sur



[WWW.LALETTREDUMUSICIEN.FR](http://WWW.LALETTREDUMUSICIEN.FR)

## CONCERT DE L'OFJ INVITÉ PAR L'ONL

Le 7 septembre 2017, l'Orchestre Français des Jeunes en Région Hauts-de-France, à l'invitation de l'ONL, a donné un magnifique concert.



**D**ébordant d'énergie et d'enthousiasme, l'Orchestre Français des Jeunes a conclu son stage d'été à l'invitation de l'ONL par un magnifique programme. Réunissant une centaine de jeunes musiciens de très haut niveau, formés au métier de musicien professionnel d'orchestre, la formation est dirigée par l'actuel directeur musical de l'Orchestre Symphonique de Québec, le Français Fabien Gabel, chef dynamique et technicien hors pair, qui transmet son énergie à des instrumentistes enthousiastes triés sur le volet.

Les valse sont au programme de cette belle soirée du 7 septembre 2017.

En ouverture, une œuvre d'Hector Parra : l'*Absència*, créée en 2013. La masse orchestrale mène à un final presto qui, tout en portant les énergies instrumentales à leur limite, ne libère pas la tension accumulée,

laissant entrevoir la nature cyclique et infinie des contradictions qui donnent vie à notre existence.

La facilité n'est pas de mise dans le Concerto pour violon de Stravinsky. En soliste, Alexandra Soumm, jeune virtuose russe résidant à Paris, se montre à la hauteur de l'enjeu par la justesse du style, le ton acéré et la virtuosité qu'elle sait instiller à chaque instant, en particulier au moment du Capriccio final enlevé avec allégresse. Traités comme des solistes, les membres de l'OFJ répondent à cette lecture incisive par une vitalité et une différenciation des plans sonores où cuivres et bois se distinguent.

La seconde partie du concert de l'Orchestre Français des Jeunes est consacrée à la Suite de Valse du Chevalier à la rose de Strauss. Solistes impeccables, les bois et les cuivres retiennent l'attention, mais ce sont les cordes qui homogénéisent la richesse orchestrale, et donnent leur rutilance aux crescendi ou decrescendi de tutti impeccables.



Pierre Barrois et Hugues Gall

Jean-Claude Casadesus et  
Hugues Gall

Enfin avec La Valse de Ravel, l'enjeu est de taille tant cette partition demande de précision horlogère, de fluidité et de sens des couleurs. L'interprétation, contrastée, ne se perd pas en conjectures et met l'Orchestre sous tension, exigeant de chacun concentration et engagement.

Cette année 2017 est donc marquée par un changement de région pour l'OFJ !

En effet, cette formation, créée en 1982 par le ministère de la Culture avec la participation de la FNAPEC et de sa Présidente Simone Du Breuil,

présidée par Hugues Gall, dirigée par Pierre Barrois, a quitté Aix-en-Provence pour rejoindre la région au nord de Paris, grâce en particulier à son "avocat" Jean Claude Casadesus qui a réussi à convaincre le Conseil Régional et son Vice-Président, François Decoster.

Ce denier a d'ailleurs confirmé la pérennité de cette résidence pour 2018. •

*Jean-Marie Zeintra*  
Président UR5962 FNAPEC

*interviews, reportages,  
pédagogie, bancs d'essai...*

*guitaremag.com*

*... par des musiciens  
pour les musiciens ...*

# RÉSEAU NATIONAL MUSIQUE ET HANDICAP (RNMH)

*Une conférence-rencontre à Musicora qui a rassemblé beaucoup d'auditeurs.*

La FNAPEC a accueilli le Réseau national musique et handicap (RNMH) sur son stand à MUSICORA (1 - 3 juin 2018). La FNAPEC est administrateur du RNMH depuis sa création.

## Sur le stand sont venus se renseigner

- des enseignants de Paris, La Creuse, Montpellier... qui se demandaient comment intégrer les enfants en situation de handicap dans leur conservatoire, les faire accepter par leurs collègues...
- des parents en recherche d'établissements susceptibles d'accueillir leurs enfants,
- un enseignant de l'île Maurice à la recherche de formation pour son île,
- un enseignant qui voudrait monter une opération autour de la venue de Anja Linder, soliste harpiste en situation de handicap.

## Toujours des rencontres intéressantes, des échanges émouvants et plein de promesses tant pour la FNAPEC que pour le RNMH.

La FNAPEC et le RNMH désirant sensibiliser la communauté artistique qui fréquente habituellement MUSICORA aux personnes en situation de handicap ont organisé le vendredi 1<sup>er</sup> juin une conférence-rencontre qui a rassemblé beaucoup d'auditeurs.

Malheureusement, tous n'ont pas pu être accueillis car il manquait des casques. OUI, MUSICORA avait mis à notre disposition une salle au sous-sol (non accessible aux personnes en fauteuil roulant !) et au-dessus se déroulaient des concerts d'où l'utilisation des casques qui s'avérait indispensable si l'on voulait tout écouter en dehors du brouhaha ambiant.

La présence d'excellents intervenants a captivé les spectateurs, très attentifs durant deux heures malgré des conditions d'écoute difficiles. Sandrine Sophys-Veret, chargée de mission auprès du Ministère de la Culture, a présenté la politique du gouvernement et Emeline Hourcade de l'association Mesh (Musique en situation de handicap), le vademecum en direction des directeurs de conservatoires à paraître fin décembre 2018 (sera disponible sur le site FNAPEC et RNMH).

Dominique Forni et Georges Alloro, Maître d'Art - facteur d'instruments qui se consacre à la recherche et à la création d'instruments destinés à l'exploration de nouveaux espaces sonores - ont fait découvrir de nouveaux instruments mettant en valeur toutes les harmoniques et autorisant une nouvelle approche de la musique.



Ewen d'Aviau, ingénieur acousticien, dyslexique dès son plus jeune âge, a présenté son invention, l'Octodyna, accessible à tous mais permettant surtout aux personnes atteintes de troubles de l'apprentissage de goûter aux joies de la pratique musicale en inclusion parfaite avec les autres musiciens.

Patrick Sinigaglia de l'ITEMM (Institut technologique européen des métiers de la

*Ewen d'Aviau de Ternay et son octodyna pour dyslexiques.*



musique) a révélé les secrets du pôle innovation qui aide les étudiants à réfléchir sur l'adaptation d'instruments aux personnes atteintes d'un handicap. Il a aussi présenté les pratiques d'accueil que l'ITEMM a développées pour former des étudiants en situation de handicap.

Philippe Dalarin, Président de l'EMU, l'association européenne des écoles de musique nous a fait rêver avec ce qui se passe en Europe à Kuopio (Finlande) et Mirandola (Italie) et réfléchir sur la définition du handicap en Europe. Dans les colloques européens on parle plus de personnes à besoins éducatifs particuliers (BEP), terme beaucoup plus large et englobant les personnes en situation de handicap mais pas seulement.

Antonio Ghisvert, enseignant au CRD de Clamart a montré comment monter un atelier pour personnes en situation de handicap dans un conservatoire, les leviers et les freins que l'on peut rencontrer mais aussi source d'un grand bonheur tant chez les personnes en situation de



*La chorale inclusive*

handicap qui en profitent que pour les musiciens valides qui les côtoient. Catherine Baubin de l'association Conservatoires de France a tracé un état des lieux des conservatoires en France et a ré-affirmé qu'un conservatoire, service public, se doit d'être ouvert à tous les publics y compris ceux en situation de handicap.

Toutes les interventions sont disponibles sur le site du RNMH à partir du 15 septembre 2018

Après la conférence, le public a été charmé par la chorale inclusive de l'APEI de la Boucle de Seine dirigée par Micha Stafford de l'association Cœurs en Chœurs.

Le samedi 2 juin, une chorale Pop Up, éphémère, créée dans l'instant, avec les personnes volontaires sur place, toujours dirigée par Micha Stafford, a rencontré un grand succès auprès du public de MUSICORA. Cette expérience est à renouveler l'année prochaine. •

\* La charte est téléchargeable sur le site RNMH

## Présentation de la conférence

par Marie-Claude Valette - Présidente du RNMH



### Le RNMH

Constitué en association depuis 2013, le RNMH a pour vocation de « favoriser l'accès à la musique aux personnes en situation de handicap ». A la croisée du secteur culturel, de

l'éducation, du médico-social et du handicap, le réseau réunit des artistes, des structures d'enseignement musical, des professeurs de musique, des lieux de diffusion et aussi des fédérations représentant les personnes en situation de handicap. Le réseau se veut un lieu de ressource, d'échanges et de rencontres sur l'accessibilité à la musique dans toutes ses dimensions. Les membres du réseau adhèrent à la « charte Musique et Handicap\* » élaborée avec le concours du Ministère de la culture qui précise l'esprit qui nous anime et en assurent la promotion auprès de leur entourage professionnel et personnel.

La F.N.A.P.E.C. est née en 1956, à l'instigation de quatre associations qui décidèrent de se grouper pour créer une fédération des associations de parents d'élèves au sein des Conservatoires et Ecoles de musique et de danse, en France. La Fédération regroupe actuellement environ 200 associations des CRR, CRD, CRC, écoles associatives... La F.N.A.P.E.C. est l'UNIQUE FEDERATION à ne regrouper que les parents d'élèves qui suivent un enseignement artistique spécialisé dans un conservatoire ou une école de musique. Elle est entièrement indépendante des autres Fédérations de Parents d'élèves de l'enseignement général, mais entretient des rapports suivis et constructifs avec la plupart d'entre elles. C'était normal aussi que la FNAPEC se trouve partenaire de la genèse de la création du RNMH.

### POURQUOI CETTE CONFÉRENCE À MUSICORA ?

La FNAPEC a participé à la création de MUSICORA lancé en 1985, à l'initiative de Jessie Westenholz, actuellement présidente des JMF Europe et y a toujours été présente jusqu'à ce jour. En tant qu'ancienne présidente de la FNAPEC, je trouvais anormal que le handicap ne soit pas représenté dans le seul salon de musique dirons-nous classique en France. Nous aurions voulu que le RNMH ait un stand spécifique mais financièrement, nous ne pouvions assumer seul de telles charges. Nous espérons trouver un mécène pour l'année prochaine. Merci à la FNAPEC et à l'ITEMM de nous avoir accueillis.

### POURQUOI LE SUJET DE LA CONFÉRENCE ?

La loi sur le handicap a paru en 2005, 13 ans déjà et les établissements d'enseignement artistique se sont peu ouverts aux personnes en situation de handicap ; les parents s'inquiètent, leurs enfants grandissent et toujours aucune solution pour les accueillir alors que les scientifiques en neuro-science n'arrêtent pas de souligner combien la pratique de la musique est utile pour le développement de nos neurones

Lors des différentes Rencontres que nous avons organisées, nous nous sommes rendus compte qu'il ne s'agissait pas réellement de mauvaise volonté mais que les élus, les directeurs et les enseignants étaient un peu démunis devant l'accueil des personnes en situation de handicap. Le Ministère de la Culture en a été conscient et nous pouvons remercier Mme Sandrine Sophys Veret, ici présente, d'être à l'origine de ce beau projet que sera la sortie du Vade-mecum dont Émeline de l'association MESH nous dévoilera les grandes lignes. Par ailleurs, sur le terrain, de nombreuses expériences sont tentées et le RNMH se devait de les faire connaître.

Je tiens aussi à souligner qu'accueillir le monde du handicap au sein des conservatoires va certainement faire bouger les mentalités avec l'apparition de nouveaux instruments avec des sonorités et des modes de jeu différents, des pédagogies novatrices laissant plus de place à la connaissance du corps et ses possibilités, bref un autre regard sur l'enseignement de la musique se fera jour d'où la citation de Bernard Sève qui figure dans le programme « Nous verrons surgir les mêmes avancements que ceux, apparus dans le sport, lors la création des jeux para-olympique. D'ailleurs un musicien est un sportif qui s'ignore.

La conférence a été présentée en trois parties, la position du Ministère avec la présentation du Vade-mecum à destination des directeurs de conservatoire par Emeline (MESH), la présentation d'instruments spécifiques par Dominique Forni et Georges Alloro (Association Résonances Nomades) et par Ewen d'Aviau (Octodyna) ou adaptation d'instruments classiques par Patrick Sinigaglia (ITEMM) et s'est terminée avec une présentation de ce qui se passe sur le terrain tant en France par Eduardo Chisvert avec l'exemple précis du CRD de Clamart et Catherine Baubin (Conservatoire de France) qu'en Europe par Philippe Dalarin, Président de l'EMU (European Music School Union). •

Depuis sa création, le RNMH est soutenu par le ministère de la Culture



# L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

*Un soutien à la création musicale*

La musique joue plus que jamais un rôle déterminant dans le développement cognitif et social des individus : elle est donc non seulement un atout culturel et une source de plaisir qui durera pendant toute la vie des personnes qui y auront été initiées, mais aussi un puissant vecteur d'intelligence individuelle et collective.

Les conservatoires, héritiers d'une période politique ambitieuse et démocratique pour l'éducation musicale, restent, en dépit de nombreux aléas, les relais incontournables de la découverte et de la pratique de la musique pour les plus jeunes.



© Gerard Blot



© Juliette Agnel

L'Académie des beaux-arts conduit une importante action de soutien à la création musicale en attribuant chaque année de nombreux prix à des compositeurs et interprètes (Grand Prix de la Fondation Simone et Cino del Duca, Prix Pierre Cardin, Prix d'encouragement etc...). Elle décerne également le Grand Prix d'Orgue Jean-Louis Florentz (Angers) et le Prix Liliane Bettencourt pour le chant choral en partenariat avec la Fondation Bettencourt Schueller.

La diversité des esthétiques des compositeurs qu'elle



© Juliette Agnel

rassemble reflète, par ailleurs, toute la vitalité de la création musicale d'aujourd'hui, à mille lieues de tout « académisme ».

A l'automne prochain, et j'en suis particulièrement heureux, une neuvième section s'ouvrira au sein de notre académie afin d'accueillir la chorégraphie, signant ainsi la reconnaissance d'un art majeur et immémorial. •

*Laurent Petitgirard,*

*Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts*

# A LA DÉCOUVERTE DU THÉRÉMIN

*Connaissez-vous le thérémin ?*

L'étonnant concert du septuor Alba le 11 août dernier lors de la 12<sup>e</sup> édition du festival de musique classique d'Uzerche est l'occasion de se pencher sur cet instrument de musique très spécial... Il s'agit en effet du premier instrument électronique de l'histoire. C'est également le seul qui se joue littéralement « dans le vide ».

**D**eux antennes, un ampli. Rien de plus. Ne cherchez ni cordes, ni touches. Le musicien interagit avec deux champs électromagnétiques, l'antenne droite, verticale, est à l'origine de la hauteur du son, tandis que celle de gauche, en forme de boucle, permet l'articulation des notes. Jeune étudiant français en école d'ingénieur, Grégoire Blanc est l'un des rares spécialistes de l'instrument. Après avoir étudié le violoncelle et la trompette au conservatoire d'Issy-les-Moulineaux, il découvre l'existence du thérémin à l'occasion d'un cours de physique au lycée. Le coup de foudre est immédiat. « *J'étais fasciné. Je tenais absolument à tenter l'expérience, je n'aurai jamais cru que cela deviendrait mon instrument de prédilection ! La sensation de jouer sans aucun contact physique, de s'exprimer musicalement dans un espace complètement libre est assez inédite. Il faut imaginer une corde invisible entre la main droite et l'antenne verticale, on attrape les notes à l'oreille : si l'on approche la main, le son devient plus aigu, à l'inverse il devient plus grave si on l'éloigne. Le son étonnement pur qui en ressort fait un peu penser à une voix humaine* ». Apprendre à en jouer relève encore du défi, il n'y a pas de technique de jeu éprouvée, chaque musicien adopte sa propre approche. « *Il faut pouvoir compter sur son oreille et beaucoup de concentration. Je pense que le violoncelle m'a beaucoup aidé à ce niveau, on y retrouve l'idée de chercher une note dans un intervalle non délimité. C'est amusant d'ailleurs de constater que les théréministes sont souvent violonistes ou violoncellistes à l'origine* ».



Inventé dans les années 1920 par un physicien russe, Lev Sergueïevitch Termen, l'instrument a connu ses heures de gloire et de déclin. Dans les années 30, Clara Rockmore lui donne ses lettres de noblesse en interprétant nombre d'œuvres du répertoire classique. Elle est encore considérée de nos jours comme une virtuose absolue du thérémin, il suffit d'écouter ses enregistrements pour s'en convaincre. Dans les années 50, c'est à Hollywood qu'il fait fureur. Du thriller au film de science-fiction, on le retrouvait dès qu'il s'agissait d'illustrer une atmosphère mystérieuse. Un peu tombé en désuétude, le thérémin fait aujourd'hui souvent plus office de curiosité sonore que d'instrument de musique à part entière. Et pourtant... Avec son timbre si caractéristique, le potentiel du thérémin est large, et celui-ci trouve sa place aussi bien en classique qu'en contemporain ou même en jazz.

Grégoire Blanc se produit régulièrement avec des ensembles variés - notamment le Septuor Albaet, l'orchestre angevin Scèneфона. « *J'ai commencé dans ma chambre, en tâtonnant. Cela fait un peu plus de cinq ans maintenant. Depuis, j'ai eu la chance de rencontrer d'autres musiciens passionnés, la musique est avant tout un art collectif. En duo avec piano, en orchestre, et même avec un groupe de rock, je suis ouvert à toutes les expériences !* ».

*Grégoire Blanc*



# ASSISES DE LA FORMATION MUSICALE

*Dunkerque 11 et 12 décembre 2017, 40 ans, l'âge de raison ?*

Le quarantenaire de la « réforme de la Formation Musicale » donna l'idée à l'INSET-CNFPT et au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Dunkerque d'organiser une rencontre pour faire en quelque sorte un « arrêt sur image » dans les débats et polémiques multiples qui accompagnèrent cette réforme.



**E**tait-ce bien « raisonnable » de tenir un tel symposium à Dunkerque pendant deux jours où la neige et le froid retardaient les trains dans le nord de la France quand ils ne les bloquaient pas ?

Pourtant le succès de cette initiative qui a pu réunir plus de 140 participants a montré que les questions posées par cet enseignement restaient totalement d'actualité. Dans ce contexte, la richesse des réflexions théoriques, des expériences relatées et des échanges, la diversité des propos et des points de vue n'ont pas fait obstacle à une démarche de recherche de convergences et de propositions. C'est ainsi que de très nombreux professionnels de différentes spécialités artistiques, de différentes institutions, de différents pays, aux côtés d'usagers, d'étudiants, de parents, ont pu pendant ces deux jours faire le constat des difficultés et des problématiques rencontrées.

Nous faisons face aujourd'hui à des évolutions qui peuvent parfois nous

Nous sommes cependant face à une génération bâtie sur les notions d'immédiateté et de zapping et de manière plus positive sur l'accessibilité directe au savoir. Le développement de l'esprit critique, la mise à distance face à l'information brute, la prise de conscience que le temps long est alors plus que jamais nécessaire, la dynamique collective permettant de sortir de l'entre-soi sont autant de compétences que nous avons à enrichir chez l'élève.

En établissant, en 1977, les fondamentaux d'un nouveau type de discipline dans les conservatoires destinée à remplacer la « classe de solfège » et en la baptisant « formation musicale », les membres de la commission chargée de cette mission n'avaient sans doute pas mesuré que ce choix sémantique allait non seulement interroger les enseignants et les élèves de ce cours emblématique des conservatoires français mais

toute leur organisation pédagogique. Les principales options retenues dans les préconisations finales concernaient de fait tous les cours dispensés, notamment ceux d'instruments, de chant ou de pratiques collectives<sup>1</sup>. D'autant que cette transformation disciplinaire rejoignait des évolutions externes au fonctionnement des conservatoires, dans le champ esthétique (prise en compte d'expressions artistiques « nouvelles », croisements interdisciplinaires), dans le champ technologique (moyens nouveaux de transmettre, de conserver, de créer la musique), dans le champ démocratique (ouverture des établissements à des publics plus nombreux et plus divers sur le plan sociologique), dans le champ territorial (évolutions institutionnelles, politiques culturelles locales, rôle de l'Etat).



sembler insurmontables. Il est incontestable que les publics que nous avons dans nos conservatoires ont fortement changé ces dernières années. L'attente des élèves et des parents d'élèves, le contexte socio-culturel dans lequel nous vivons, les problématiques économiques et sociétales ou encore les évolutions technologiques sont autant de questionnements qui ne peuvent que nous forcer à réévaluer fondamentalement les priorités pédagogiques de notre enseignement. Depuis 1977 ce n'est pas seulement l'environnement musical qui a changé, c'est le monde dans son entièreté. Mais il ne s'agit pas de remettre en question ce que nous sommes, notre héritage, notre histoire, de renier notre modèle d'apprentissage et de faire table rase de toutes les expériences passées, bonnes ou mauvaises. Elles nous ont toutes nourris individuellement et collectivement.

**Deux questions majeures se posent désormais avec plus d'acuité que dans le passé :**

Comment prendre en compte les différents systèmes de valeurs qui gouvernent l'action culturelle et, ici, dans sa composante d'enseignement artistique (ce qui concerne l'élève pris dans sa singularité, ce qui concerne l'objet artistique proprement dit, ce qui concerne les connaissances, la culture, la capacité à mettre l'art en perspective avec l'histoire et la société, ce qui concerne les relations que les acteurs établissent dans l'acte artistique, leurs rapports sociaux, les pratiques collectives, la relation aux publics, la vie en collectivité, les relations parents-enfants-enseignants)

(Re) penser la notion de « parcours artistique » pour s'efforcer d'adapter

les offres d'enseignement aux profils et attentes diversifiées des élèves (organisation en cycles, par-cours personnalisés, parcours modulaires, prise en compte de l'évaluation continue...).

A travers la problématique de la Formation Musicale, c'est donc bien celle du temps et de son organisation dans un processus de formation qui doit être appréhendée. Ainsi on peut imaginer de repenser les cursus non pas en termes de programmes qui font la liste des « choses-à-savoir » mais en termes de curriculum, c'est-à-dire une description de ce que les gens ont à faire lors de leurs études.

La question qui semble la plus fondamentale et qui est revenue à de nombreuses reprises au cours des assises : quel est le sens et la finalité de cet enseignement aujourd'hui ? Cette interrogation revient à se poser la question des objectifs vers lesquels nous souhaitons tendre et du continuum à instaurer entre les objectifs de maîtrise, de transfert et de création. Elle pose aussi la problématique de notre rôle pédagogique au sein de pratiques artistiques en perpétuelle évolution. De ces objectifs découle la question des moyens et des outils mis en œuvre. Les expériences pédagogiques dont nous avons été les témoins privilégiés lors des ateliers sont autant de voies possibles à emprunter.

### LES PRINCIPALES QUESTIONS ABORDÉES

Il n'est pas possible ici de développer dans le détail la richesse et la diversité de tout ce qui a été exprimé au cours des assises, en séances plénières comme au sein des commissions thématiques<sup>2</sup>.

Mais on peut succinctement les regrouper en quatre grandes problématiques.

## 1. LE SENS ET LA FINALITÉ DE NOTRE ENSEIGNEMENT

### La pluridisciplinarité

Si la réforme de 1977 a tenté une – relative – remise en question de ce qui se faisait dans les cours de solfège, notamment en termes de matériaux sur lesquels faire travailler les élèves, elle n'a pas remis en jeu ni questionné le découpage en disciplines distinctes et séparées hérité de l'histoire bicentenaire des conservatoires. La question solfégique ne devrait plus se poser dans un cadre pédagogique où les acquisitions de nouvelles compétences seraient de la responsabilité de chacun des professeurs. La formation musicale ne devrait plus être un simple mode d'emploi à la pratique instrumentale. A contrario la classe de formation musicale peut être un espace d'apprentissage autonome où les pratiques comme l'inventivité, la découverte, l'expérience artistique pourraient être variées à l'infini guidant le futur artiste vers des contrées nouvelles débarrassées des notions de rentabilité, de programme ou de certification.

### L'interdisciplinarité

A émergée l'idée d'un enseignement de la formation musicale comme approche pédagogique globale. Les interventions en milieu scolaire en sont un exemple concret. L'idée principale est de créer un contexte



interdisciplinaire où l'élève se retrouve au cœur d'une démarche collective dont l'action artistique donne sens à toutes les facettes de son apprentissage.

### La transversalité

Considérant le projet de l'élève (initié par lui-même ou par les professeurs) comme la base de sa démarche artistique, il s'agit de mettre en œuvre un projet commun au contenu et aux compétences partagées par plusieurs professeurs. Il s'agit alors d'élaborer des dispositifs organisant la confrontation des manières de faire dans des contextes artistiques multiples empruntant à une grande diversité de pratiques et mettant en œuvre des procédures variées.

## 2. LE CONTINUUM D'ENSEIGNEMENT ET LA DIVERSITÉ DES PROFILS ET DES ATTENTES DES ÉLÈVES

Le conservatoire, tout en étant un lieu d'apprentissage, est aussi un lieu de vie et d'expressions de chacun avec d'autres. Il a ceci de particulier que l'âge de ses élèves va de 4 ans et plus de 70 ans. Enfin, la richesse du conservatoire réside aussi dans la multiplicité des disciplines proposées. Cette diversité doit être maintenue et renforcée.

Revendiquant d'être le lieu de croisement de tous les élèves, de toutes les musiques, de toutes les esthétiques, la Formation musicale s'est retrouvée en doublon, souvent incompris et moins aimé, des ateliers de pratiques collectives parce que contraints dans des groupes improbables du fait du regroupement des élèves en classes, sans autre logique souvent que le « niveau », et donc sans véritables répertoires, souvent obligés au bricolage sans en assumer la force créatrice potentielle ni en avoir toujours les moyens.

Il convient donc de redéfinir les procédures, à savoir ce qui permet aux musiciens d'« œuvrer » ensemble. On est alors conduit à penser non plus en termes d'esthétiques différentes mais de diversité des pratiques.

## 3. LES MOYENS ET LES OUTILS À METTRE EN ŒUVRE

Beaucoup de choses existent déjà. Beaucoup d'expériences ont été menées dans le domaine qui nous occupe. Nous ne devons donc pas penser en termes de table rase mais au contraire nous appuyer sur ces démarches, les analyser, les questionner et surtout les prolonger, les amplifier quand cela nous semble nécessaire. L'une des faiblesses



majeures du monde des enseignements artistiques n'est pas dans l'absence d'alternatives innovatrices, ni que les expériences originales et souvent positives feraient défaut. Ce qui manque c'est la capacité à exploiter l'expérience et le savoir-faire collectifs en s'appuyant sur les multiples constructions pédagogiques locales pour les connecter et en tirer des dispositifs généralisables.

Ainsi cet enseignement concerne tout autant les professeurs d'instruments (toutes esthétiques confondues) que les professeurs de chant, de FM, les professeurs d'écriture, de culture musicale, de danse et de pratiques collectives. Cet enseignement nécessite aussi la présence d'autres professionnels, comme des compositeurs ou des enseignants en danse, afin de permettre la construction de liens essentiels entre son, espace, corps, mouvement, toutes choses contribuant à l'ouverture culturelle de l'élève en direction d'autres pratiques artistiques. Dans ce cadre les musiciens intervenants peuvent être créateurs de liens multiples, entre les différents « spécialistes » d'une part, mais également entre le conservatoire et les multiples structures jalonnant son territoire d'autre part.

#### 4. LE CADRE D'ENSEIGNEMENT

Il serait peut-être temps d'arrêter de mettre les éléments en confrontations permanentes mais plutôt de faire émerger des corrélations. Pourquoi devons-nous sans cesse nous positionner entre oralité et écriture ? Pourquoi devrions-nous opposer savoirs et savoir-faire, pratique collective et pratique individuelle ? Une voie du milieu n'est-elle pas envisageable ? Nous parlons de décloisonnement mais le premier décloisonnement n'est-il pas celui au sein de notre propre discipline ? Pourquoi un élève ne pourrait-il pas passer d'une démarche de projet à une démarche d'apprentissage collectif à travers la pratique d'orchestre, par exemple ?

Ainsi, à la place du « cursus », au fonctionnement et à l'évolution prédéterminés, nous pourrions envisager un enseignement modulaire voire des partenariats inter-conservatoires là où des pratiques complémentaires seraient proposées. Bien entendu, toutes ces pistes soulèvent les problématiques de moyens, de manque de temps,

de convergence du volontariat et de la motivation du corps enseignant. Elles doivent être traitées dans le cadre du projet pédagogique et d'établissement des conservatoires pour déverrouiller les résistances objectives et subjectives. Et, sur ce point également, la mise en connexion des expériences multiples permettra d'avancer

Afin de faire en sorte que le continuum soit toujours centré sur « l'artistique », le parcours au sein du cycle doit être construit à partir de réalisations régulières à la conception et à la réalisation desquelles sont associés tous les enseignants. Chaque fois que possible ces réalisations doivent être menées en lien avec un groupe scolaire partenaire du conservatoire avec le concours des musiciens intervenants et/ou des autres enseignants intervenants dans ce cadre.

L'enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et le diplôme national

Ce cycle n'a pas fait l'objet d'une réflexion particulière au cours des assises, notamment parce que les premiers textes relatifs à leur habilitation n'étaient pas encore parus à l'époque.

Cependant, compte-tenu de l'importance que prendra inévitablement le professeur de formation musicale dans l'organisation pédagogique générale des conservatoires, il est essentiel que cette « spécialité » y trouve une place éminente (à la fois comme unité d'enseignement complémentaire pour les instrumentistes, chanteurs, danseurs et en tant qu'unité d'enseignement principale pour les musiciens souhaitant s'engager dans cette voie professionnelle). Cet enjeu doit également être pris en compte dans l'enseignement supérieur. •

Régis KERCKHOVE,

Directeur du Conservatoire de Dunkerque

Co-organisateur des Assises de la Formation Musicale.

1/Le développement important des enseignements chorégraphiques dans les conservatoires, concomitant de cette réforme, ne contredit pas non plus cette assertion compte tenu de la place qu'occupe la musique dans cette activité.

2/Une synthèse et un compte-rendu plus détaillé sont en cours de rédaction et seront diffusés ultérieurement.



# PROQUARTET

Pour l'insertion professionnelle

# ProQuartet

Centre européen  
de musique de chambre  
Paris

Depuis plus de 30 ans, ProQuartet contribue au rayonnement du quatuor à cordes, au soutien de la communauté de la musique de chambre et à l'élargissement des publics qui s'y intéressent. Pépinière d'artistes d'excellence, ProQuartet œuvre à l'insertion professionnelle des jeunes ensembles à travers quatre axes fondamentaux : la production et la diffusion de concerts, la formation, la création et les actions de sensibilisation.

ProQuartet programme de jeunes ensembles français et étrangers, à Paris et dans toute la France, favorisant leur insertion professionnelle et permettant la transmission à un public renouvelé du répertoire classique et contemporain.

Une large part de cette programmation musicale est consacrée à la création et l'innovation : commandes d'œuvres nouvelles, premières auditions mondiales ou françaises, exhumation de répertoires oubliés...

Institution de formation, ProQuartet encourage et soutient la vocation de jeunes chambristes à la recherche d'un idéal de rigueur et d'intégrité musicale, s'appuyant sur l'idée de filiation et de transmission en leur



© Noé Termine



© Noé Termine



© Noé Termine

permettant de rencontrer les grands maîtres du quatuor à cordes et de la musique de chambre. Parallèlement à son programme de formation pour musiciens professionnels, ProQuartet propose des activités de musique de chambre à destination de musiciens amateurs de tous âges et tous niveaux.

Attentive aux actions en faveur de la sensibilisation, à l'écoute et à la pratique musicale, l'association a pour but de rendre la musique vivante et accessible à tous en développant une politique éductive en direction des publics empêchés et éloignés.

Les résidences ProQuartet, accompagnement privilégié d'ensembles sélectionnés, illustrent l'engagement de l'association auprès des jeunes ensembles. ProQuartet compte aujourd'hui neuf ensembles en résidence : les Quatuors Van Kuijk, Arod, Akilone, Tchalik, Yako et Elmire ainsi que les Trios Zadig, Sōra et Metral.

## Prochains événements :

### La Nuit du Quatuor

**Samedi 6 octobre 2018, musée de l'Orangerie**

Pour cette 3<sup>ème</sup> édition, la Nuit du Quatuor investit une nouvelle fois la mythique salle des Nymphéas et s'inscrit pleinement dans le projet contemporain du musée de l'Orangerie et de la Nuit blanche.

Cette année, la programmation se conjugue au féminin. Les meilleurs ensembles européens tels que les Quatuors Akilone, Ardeo, Aris, Arod, Tchalik, Debussy ou encore Yako interpréteront des chefs-d'œuvres du répertoire d'hier et d'aujourd'hui. Chaque concert sera également l'occasion de découvrir en première mondiale une œuvre écrite par des compositrices du monde entier parmi lesquelles Florence Baschet, Michèle Reverdy, Leilei Tian ou Xu Yi et commandées par ProQuartet pour l'occasion.

Le temps d'une nuit, mélomanes et curieux goûteront à l'art du quatuor à cordes dans une atmosphère à la fois détendue et poétique.

### Intégrale des quatuors de Félix Mendelssohn

**du 19 au 25 Novembre 2018**

**Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme**

ProQuartet, Centre européen de musique de chambre de Paris et le mahJ, musée d'art et d'histoire du Judaïsme, proposent une semaine de musique dédiée à l'œuvre de Félix Mendelssohn. À l'occasion des 20 ans du mahJ, c'est en plein cœur du Marais dans l'auditorium du musée que cet événement aura lieu, avec la présence exceptionnelle du pianiste Menahem Pressler.

FORMATIONS  
PROFESSIONNELLES

ProQuartet  
Centre européen  
de musique de chambre  
Paris

Irvine Arditti  
Quatuor Béla  
Isabel Charisius  
Eberhard Feltz  
Erich Höbarth  
Günter Pichler  
Menahem Pressler  
Cuartetto Quiroga  
Rainer Schmidt  
Alasdair Tait  
Tim Vogler

PROQUARTET.FR

© Quartier graphique

# JOURNÉE DE FORMATION POUR LES PRÉSIDENTS D'APEC

## Droits culturels - La déclaration de Fribourg

La déclaration de FRIBOURG sur les droits culturels promeut la protection de la diversité et des droits culturels au sein du système des droits de l'homme. Cette déclaration rassemble et explicite les droits culturels qui sont déjà reconnus, mais de façon dispersée, dans de nombreux textes internationaux

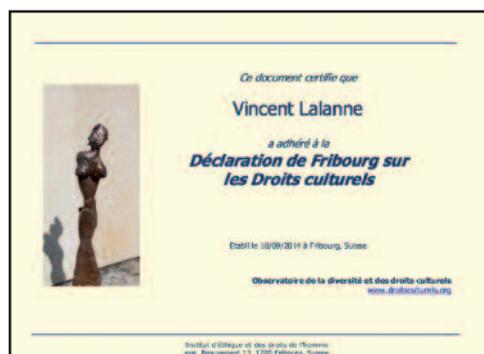
Journée de Formation pour une vingtaine de présidents d'association adhérente à la Fédération. Invités par la FNAPEC, une vingtaine de présidents ou adhérents d'associations de parents d'élèves se sont retrouvés un jour d'hiver, dans les locaux du C.R.R, rue de Madrid à Paris pour participer à une journée de formation subventionnée par le Ministère des sports anciennement ministère de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Cette formation animée par Vincent Lalanne, consultant spécialisé dans les politiques culturelles des collectivités territoriales et aussi sur le secteur artistique et culturel dans sa diversité, se divisait en deux parties :

- une formation théorique sur les droits culturels : qu'est ce que cela recouvre, quelle en est l'origine et la particularité et comment cela est inscrit dans les deux lois NOTRE et SCAP ?
- une analyse collective d'un projet au regard des droits culturels.

Journée intense pour les participants très motivés, échange sympathique entre les uns et les autres au cours d'un déjeuner.

Voici les principales définitions avec lesquelles Vincent Lalanne a nourri sa formation.



### Déclaration de Fribourg

Le texte proposé est une nouvelle version, profondément remaniée, d'un projet rédigé pour l'UNESCO<sup>1</sup> par le groupe de travail international, peu à peu appelé « Groupe de Fribourg », car il est organisé à partir de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg, en Suisse. Issu d'un large débat avec des acteurs d'origines et de statuts très variés, cette déclaration est confiée aux personnes, aux communautés, aux institutions et organisations qui entendent participer au développement des droits, libertés et responsabilités qu'elle énonce.

(1) Rappelant la déclaration universelle des droits de l'homme, les deux Pactes internationaux des Nations Unies, la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et les autres instruments universels et régionaux pertinents ; (2) Réaffirmant que les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interdépendants, et que les droits culturels sont à l'égal des autres droits de l'homme une expression et une exigence de la dignité humaine ; (3) Convaincus que les violations des droits culturels provoquent des tensions et conflits identitaires qui sont une des causes principales de la violence, des guerres et du terrorisme ; (4) Convaincus également que la diversité culturelle ne peut être véritablement protégée

sans une mise en œuvre effective des droits culturels ; (5) Considérant la nécessité de prendre en compte la dimension culturelle de l'ensemble des droits de l'homme actuellement reconnus ; (6) Estimant que le respect de la diversité et des droits culturels est un facteur déterminant pour la légitimité et la cohérence du développement durable fondé sur l'indivisibilité des droits de l'homme ;



#### Culture : une définition

"La culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. (...)"

Conférence de Mexico, 1982



#### Culture : une définition

" (...) Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle; Toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle; Toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales."

Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, 2001, article5





**Diversité des expressions culturelles et droits culturels**

" la diversité culturelle ne peut être protégée et promue que si les droits de l'homme et les libertés fondamentales telle que la liberté d'expression, d'information et de communication, ainsi que la possibilité pour les individus de choisir les expressions culturelles, sont garantis."

**article 2 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 (Unesco)**



(7) Constatant que les droits culturels ont été revendiqués principalement dans le contexte des droits des minorités et des peuples autochtones et qu'il est essentiel de les garantir de façon universelle et notamment pour les plus démunis ; (8) Considérant qu'une clarification de la place des droits culturels au sein du système des droits de l'homme, ainsi qu'une meilleure compréhension de leur nature et des conséquences de leurs violations, sont le meilleur moyen d'empêcher qu'ils soient utilisés en faveur



**Culture : une définition**

"Le terme "culture" recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et mode de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement."

**Déclaration de Fribourg, article 2**

ethnique, l'origine ou la condition sociale, la naissance ou toute autre situation à partir de laquelle la personne compose son identité culturelle ;  
 b. nul ne doit souffrir ou être discriminé en aucune façon du fait qu'il exerce, ou n'exerce pas, les droits énoncés dans la présente déclaration ;  
 c. nul ne peut invoquer ces droits pour porter atteinte à un autre droit reconnu dans la déclaration universelle ou dans les autres instruments relatifs aux droits de l'homme ;  
 d. l'exercice de ces droits ne peut subir d'autres



**Les droits culturels Identité culturelle**

L'expression "identité culturelle" est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité.

**Déclaration de Fribourg, article 2**

d'un relativisme culturel, ou qu'ils soient prétextes à dresser des communautés, ou des peuples, les uns contre les autres ; (9) Estimant que les droits culturels, tels qu'énoncés dans la présente déclaration, sont actuellement reconnus de façon dispersée dans un grand nombre d'instruments relatifs aux droits de l'homme, et qu'il importe de les rassembler pour en assurer la visibilité et la

cohérence et en favoriser l'effectivité ; nous présentons aux acteurs des trois secteurs, public (les Etats et leurs institutions), civil (les Organisations non gouvernementales et autres associations et institutions à but non lucratif) et privé (les entreprises), cette Déclaration des droits culturels, en vue de favoriser leur reconnaissance et leur mise en œuvre, à la fois aux niveaux local, national, régional et universel.

**Article 1** (principes fondamentaux) Les droits énoncés dans la présente déclaration sont essentiels à la dignité humaine ; à ce titre, ils font partie intégrante des droits de l'homme et doivent être interprétés selon les principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance. En conséquence :

a. ces droits sont garantis sans discrimination fondée notamment sur la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, la conviction, l'ascendance, l'origine nationale ou



**Les droits culturels**

Par "communauté culturelle", on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune; qu'elles entendent préserver et développer.

**Déclaration de Fribourg, article 2**

limitations que celles prévues dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ; aucune disposition de la présente déclaration ne peut porter atteinte aux droits plus favorables accordés en vertu de la législation et de la pratique d'un Etat ou du droit international ;



e. la mise en œuvre effective d'un droit de l'homme implique la prise en compte de son adéquation culturelle, dans le cadre des principes fondamentaux ci-dessus énumérés.

**Article 2** (définitions) Aux fins de la présente déclaration,

- a. le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement ;
- b. l'expression « identité culturelle » est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité;
- c. par « communauté culturelle », on entend un groupe de personnes qui

partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer.

**Article 3** (identité et patrimoine culturels) Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit:

- a. de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression ; ce droit s'exerce dans la connexion notamment des libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression ;

b. de connaître et de voir respecter sa propre culture ainsi que les cultures qui, dans leurs diversités, constituent le patrimoine commun de l'humanité; cela implique notamment le droit à la connaissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, valeurs essentielles de ce patrimoine;

c. d'accéder, notamment par l'exercice des droits à l'éducation et à l'information, aux patrimoines culturels qui constituent des expressions des différentes cultures ainsi que des ressources pour les générations présentes et futures.

**Article 4** (référence à des communautés culturelles)

- a. Toute personne a la liberté de choisir de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles, sans considération de frontières, et de modifier ce choix ;
- b. Nul ne peut se voir imposer la mention d'une référence ou être assimilée à une communauté culturelle contre son gré.

**Article 5** (accès et participation à la vie culturelle)

a. Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix.

b. Ce droit comprend notamment :

- la liberté de s'exprimer, en public ou en privé dans la, ou les, langues de son choix ;
- la liberté d'exercer, en accord avec les droits reconnus dans la présente déclaration, ses propres pratiques culturelles et de poursuivre un mode de vie associé à la valorisation de ses ressources culturelles, notamment dans le domaine de l'utilisation, de la production et de la diffusion de biens et de services ;
- la liberté de développer et de partager des connaissances, des expressions culturelles, de conduire des recherches et de participer aux



### Les droits culturels

#### Identité et patrimoine culturels

Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit :

- a. de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression; (...)
- b. de connaître et de voir respecter sa propre culture ainsi que les cultures qui, dans leurs diversités, constituent le patrimoine commun de l'humanité; (...)
- c. d'accéder, notamment par l'exercice des droits à l'éducation et à l'information, aux patrimoines culturels (...)

Déclaration de Fribourg, article 3



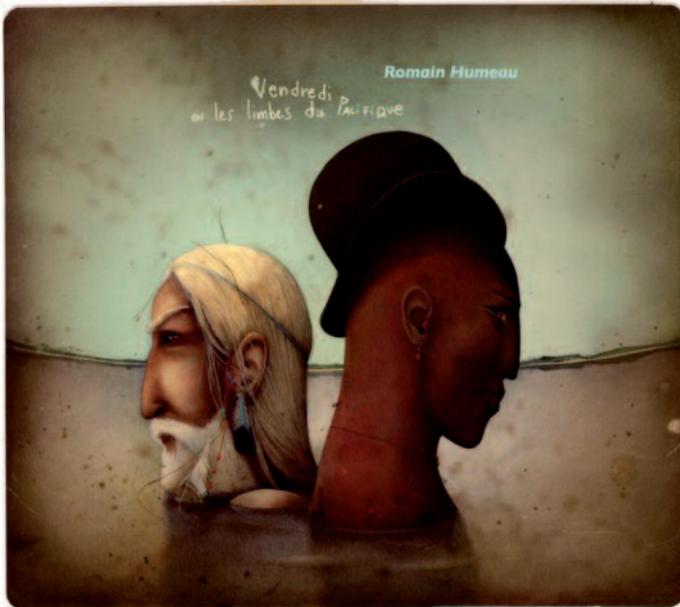
### Les droits culturels

#### Référence à des communautés culturelles :

- a. Toute personne a la liberté de choisir de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles, sans considération de frontières, et de modifier ce choix;
- b. nul ne peut se voir imposer la mention d'une référence ou être assimilée à une communauté culturelle contre son gré.

Déclaration de Fribourg, article 4





différentes formes de création ainsi qu'à leurs bienfaits ;

- le droit à la protection des intérêts moraux et matériels liés aux œuvres qui sont le fruit de son activité culturelle.

**Article 6** (éducation et formation) Dans le cadre général du droit à l'éducation, toute personne, seule ou en commun, a droit, tout au long de son existence, à une éducation et à une formation qui, en répondant à ses besoins éducatifs fondamentaux, contribuent au libre et plein développement de son identité culturelle dans le respect des droits d'autrui et de la diversité culturelle; ce droit comprend en particulier:

- la connaissance et l'apprentissage des droits de l'homme ;
- la liberté de donner et de recevoir un enseignement de et dans sa langue et d'autres langues, de même qu'un savoir relatif à sa culture et aux autres cultures ;
- la liberté des parents de faire assurer l'éducation morale et religieuse de leurs enfants conformément à leurs propres convictions et dans le respect de la liberté de pensée, de conscience et de religion reconnue à l'enfant selon ses capacités ;



- la liberté de créer, de diriger et d'accéder à des institutions éducatives autres que celles des pouvoirs publics, à condition que les normes et principes internationaux reconnus en matière d'éducation soient respectés et que ces institutions soient conformes aux règles minimales prescrites par l'Etat.

**Article 7** (communication et information) Dans le cadre général du droit à la liberté d'expression, y compris artistique, des libertés d'opinion et d'information, et du respect de la diversité culturelle, toute personne, seule ou en commun, a droit à une information libre et pluraliste qui contribue au plein développement de son identité culturelle ; ce droit, qui s'exerce sans considération de frontières, comprend notamment :



# Venez découvrir nos cuvées !



52, Avenue de Bammental

51130 VERTUS - France

Tél. : +33 (0)3 26 52 15 18

Fax : +33 (0)3 26 52 24 05

[www.champagne-michel-mailliard.com](http://www.champagne-michel-mailliard.com)

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé,  
sachez consommer avec modération



- a. la liberté de rechercher, de recevoir et de transmettre les informations
- b. le droit de participer à une information pluraliste, dans la ou les langues de son choix, de contribuer à sa production ou à sa diffusion au travers de toutes les technologies de l'information et de la communication ;
- c. le droit de répondre aux informations erronées sur les cultures, dans le respect des droits énoncés dans la présente déclaration.

**Article 8** (coopération culturelle) Toute personne, seule ou en commun, a le droit de participer selon des procédures démocratiques : au développement cul-turel des communautés dont elle est membre ; à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des décisions qui la concernent et qui ont un impact sur l'exercice de ses droits culturels ; au développement de la coopération cul-turelle à ses différents niveaux.

**Article 9** (principes de gouvernance démocratique) Le respect, la protection et la mise en œuvre des droits énoncés dans la présente déclaration impliquent des obligations pour toute personne et toute collectivité ; les acteurs culturels des trois secteurs, public, privé ou civil, ont notamment la responsabilité dans le cadre d'une gouvernance démocratique d'interagir et au besoin de prendre des initiatives pour :



**Les droits culturels**  
**Education et formation**

Dans le cadre général du droit à l'éducation, toute personne, seule ou en commun, a droit, tout au long de son existence, à une éducation et à une formation qui, en répondant à ses besoins éducatifs fondamentaux, contribuent au libre et plein développement de son identité culturelle dans le respect des droits d'autrui et de la diversité culturelle (...)

**Déclaration de Fribourg, article 6**

- a. veiller au respect des droits culturels et développer des modes de concertation et de participation afin d'en assurer la réalisation, en particulier pour les personnes les plus défavorisées en raison de leur situation sociale ou de leur appartenance à une minorité;
- b. assurer notamment l'exercice interactif du droit à une information adéquate, de façon à ce que les droits culturels puissent être pris en compte par tous les acteurs dans la vie sociale, économique et politique
- c. former leurs personnels et sensibiliser leurs publics à la compréhension et au respect de l'ensemble des droits de l'homme et notamment des droits culturels ;
- d. identifier et prendre en compte la dimension culturelle de tous les droits de l'homme, afin d'enrichir l'universalité par la diversité et de favoriser l'appropriation de ces droits par toute personne, seule ou en commun.



**Les droits culturels**  
**Accès et participation à la vie culturelle**

- a. Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix.

**Déclaration de Fribourg, article 5**

**Article 10** (insertion dans l'économie) Les acteurs publics, privés et civils doivent, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités spécifiques

- a. veiller à ce que les biens et services culturels, porteurs de valeur, d'identité et de sens, ainsi que tous les autres biens dans la mesure où ils ont une influence significative sur les modes de vie et autres expressions culturelles, soient conçus, produits et utilisés de façon à ne pas porter atteinte aux droits énoncés dans la présente déclaration ;



- b. considérer que la compatibilité culturelle des biens et services est souvent déterminante pour les personnes en situation défavorisée du fait de leur pauvreté, de leur isolement ou de leur appartenance à un groupe discriminé.

**Article 11** (responsabilité des acteurs publics) Les Etats et les divers acteurs publics doivent, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités spécifiques :

- intégrer dans leurs législations et leurs pratiques nationales les droits reconnus dans la présente déclaration;
- respecter, protéger et réaliser les droits énoncés dans la présente déclaration dans des conditions d'égalité, et consacrer au maximum leurs ressources disponibles en vue d'en assurer le plein exercice ;
- assurer à toute personne, seule ou en commun, invoquant la violation de droits culturels l'accès à des recours effectifs, notamment juridictionnels;
- renforcer les moyens de la coopération internationale nécessaires à cette mise en œuvre et notamment intensifier leur interaction au sein des organisations internationales compétentes.

**Article 12** (responsabilité des Organisations internationales) Les Organisations internationales doivent, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités spécifiques:

- assurer dans l'ensemble de leurs activités la prise en compte systématique des droits culturels et de la dimension culturelle des autres droits de l'homme ;
- veiller à leur insertion cohérente et progressive dans tous les instruments pertinents et leurs mécanismes de contrôle ;
- contribuer au développement de mécanismes communs d'évaluation et de contrôle transparents et effectifs. Adoptée à Fribourg, le 7 mai 2007



Le groupe de travail, dit « Groupe de Fribourg », responsable de la rédaction est composé à cette date de : Taieb Baccouche, Institut arabe des droits de l'homme et Université de Tunis ; Mylène Bidault, Universités de Paris X et de Genève ; Marco Borghi, Université de Fribourg ; Claude Dalbera, consultant, Ouagadougou ; Emmanuel Decaux, Université de Paris II ; Mireille Delmas-Marty, Collège de France, Paris ; Yvonne Donders, Université d'Amsterdam ; Alfred Fernandez, Oidel, Genève ; Pierre Imbert, ancien directeur aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Strasbourg ; Jean-Bernard Marie, CNRS, Université R. Schuman, Strasbourg ; Patrice Meyer-Bisch, Université de Fribourg ; Abdoulaye Sow, Université de Nouakchott ; Victor Topanou, Chaire UNESCO, Université d'Abomey Calavi, Cotonou. Beaucoup d'autres observateurs et analystes ont cependant contribué à l'élaboration du texte en partenariat avec la Francophonie et l'UNESCO. Une liste des personnes et institutions qui parrainent à ce jour cette Déclaration est accessible sur le site de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels : [www.droitsculturels.org](http://www.droitsculturels.org)

La Déclaration est adressée à toutes celles et tous ceux qui, à titre personnel ou institutionnel, veulent s'y associer. Veuillez envoyer un

courrier ou un courriel d'adhésion avec vos références, en précisant si vous adhérez à titre personnel ou au titre de votre Institution à : Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, 13, avenue de Beauregard CH-1700 FRIBOURG [iiedh@unifr.ch](mailto:iiedh@unifr.ch). Les informations supplémentaires, commentaires, Documents de Synthèse, documents de travail et programmes de recherche sont sur le site de l'Observatoire.

**Pourquoi une déclaration des droits culturels ?** A l'heure où les



### Les droits culturels Communication et information

Dans le cadre général du droit à la liberté d'expression, y compris artistique, des libertés d'opinion et d'information, et du respect de la diversité culturelle, toute personne, seule ou en commun, a droit à une information libre et pluraliste qui contribue au plein développement de son identité culturelle; (...)

Déclaration de Fribourg, article 7

instruments normatifs relatifs aux droits de l'homme se sont multipliés avec une cohérence qui n'est pas toujours assurée, il peut sembler inopportun de proposer un nouveau texte. Mais, face à la permanence des violations, au fait que les guerres actuelles et potentielles trouvent en grande partie leurs germes dans les violations de droits culturels, que nombre de stratégies de développement se sont révélées inadéquates par ignorance de ces mêmes droits, nous constatons que l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme pâtissent toujours de la marginalisation des droits culturels. Le récent développement de la protection de la diversité culturelle ne peut être compris, sous peine de relativisme, sans un ancrage dans l'ensemble indivisible et interdépendant des droits de l'homme, plus spécifiquement sans une clarification de l'importance des droits culturels. La présente déclaration rassemble et explicite les droits qui sont déjà reconnus, mais de façon dispersée, dans de nombreux instruments. Une clarification est nécessaire pour démontrer l'importance cruciale de ces droits culturels ainsi que des dimensions culturelles des autres droits de l'homme.

1 *Les droits culturels. Projet de déclaration.* P. Meyer-Bisch (éd.), 1998, Paris / Fribourg, Unesco, / éditions universitaires.

**ALIENOR Lutherie**

**Violons, Altos, Violoncelles,  
Contrebasses, Guitares, Cordes et  
Accessoires**

**Atelier de lutherie depuis 30 ans**

<b>Paris</b>	<b>Pontoise</b>	<b>Versailles</b>
4 rue de Madrid 75008 Paris 01 45 22 89 81	38 rue Alexandre Prachay 95300 Pontoise 01 30 32 85 66	35 rue de l'Orangerie 78000 Versailles 01 30 21 02 33

<http://www.alienorlutherie.com>

# QUESTIONS ET RÉPONSES À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (S.E.A.M.)



## Pourquoi la SEAM a-t-elle été créée ?

La SEAM a été créée en 1988, à l'époque du développement de la technologie de la photocopie. La photocopie à partir de cette époque a pris une telle ampleur (« photocopillage ») qu'il a été nécessaire de réagir étant donné le grave préjudice que cette nouvelle technologie provoquait au secteur tout entier de l'édition musicale, autant pour les éditeurs que pour les auteurs et compositeurs de musique.

## Qui peut autoriser les photocopies de partitions musicales ?

Depuis la loi du 3 janvier 1995, seule la SEAM - société agréée par l'État - peut vous autoriser, en France, à réaliser des photocopies de partitions musicales éditées, dans un cadre légal. Cette autorisation annuelle doit faire l'objet d'une licence signée avec la SEAM (ex : convention "Écoles de Musique, convention "Sociétés Musicales", convention "Chorales") et l'acquiescement d'une redevance de droit d'auteur. Ces photocopies ne peuvent être réalisées qu'à partir de partitions éditées, en France ou à l'Étranger, circulant en France (répertoire de la SEAM). Les partitions originales photo-

copiables concernent l'ensemble de la production éditée, indépendamment de tout genre musical (classique, variété, chanson, jazz, musique liturgique, militaire...).

## Quelles sont les missions de la SEAM ?

La SEAM remplit quatre missions : elle informe les utilisateurs de photocopies (toute l'année, gratuitement), elle contrôle le bon respect de la loi, elle propose des conventions d'utilisation de photocopies et elle propose des aides notamment l'aide à l'achat de partitions pour les écoles et conservatoires de musique.

## La convention "ÉCOLES DE MUSIQUE" : qu'autorise-t-elle ?

Elle autorise l'utilisation d'un certain nombre de pages de photocopies (format A4) par élève et par année scolaire, d'extraits d'œuvres musicales imprimées :

- Dans l'enseignement lui-même, pratiqué individuellement ou collectivement (cours instrumentaux ou vocaux, de musique de chambre, d'ensemble, d'orchestre, classes de solfège, de formation musicale, d'analyse...) dans les écoles et conservatoires de musique et les harmonies et fanfares dispensant un enseignement.
- Dans le cadre des examens et concours, pour faciliter l'exécution des œuvres (utilisation possible de pages de tourne photocopiées et timbrées).
- Dans le cadre des manifestations directement en rapport avec les études musicales prodiguées dans les établissements (auditions, concerts d'élèves de fin d'année).

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter notre site internet <http://www.seamfrance.fr/>

Ou nous contacter au : 43, rue du Rendez-Vous 75012 Paris

Tél. : +33 (0)1 42 96 76 46

*Stages de*  
**musique**  
*pour musiciens  
amateurs passionnés*

[www.euromusica.com](http://www.euromusica.com)

---

**MUSIQUE DE CHAMBRE  
INITIATION MUSICALE  
DESSIN & PEINTURE**  
*Du 30 juillet au 9 août 2019*  
**DIJON - BOURGOGNE**

---

**MUSIQUE VOCALE  
DE LA RENAISSANCE**  
*Du 27 juillet au 3 août 2019*  
**CHARTRES**

@musiqueenvacances EUROMUSICA

## MONCEAU GÉNÉRALE ASSURANCES AU SALON MUSICORA

**M**onceau Générale Assurances partageait un stand avec la FNAPEC au salon Musicora à la Grande Halle de la Villette à Paris les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2018. L'occasion d'échanger avec de nombreux musiciens, associations musicales lors de cette 29<sup>ème</sup> édition mais également de présenter nos offres spécialement adaptées. 240 exposants, plus de 12 000 participants, 6000 m<sup>2</sup> dédiés à l'univers musical : Musicora est le rendez-vous incontournable des professionnels de la musique. Nos agents généraux Frédéric Moulart (Amiens), son collaborateur Arnaud Meunier ainsi qu'Emmanuel Régent (Lamotte-Beuvron) ont tenu un stand à nos couleurs en partenariat avec la FNAPEC. Une présence qui nous permet d'être proche du terrain, de faire profiter de nos moyens et savoir-faire à nos partenaires comme la FNAPEC, choisie pour le partage de valeurs communes.

Monceau Générale Assurance (MGA) propose en effet une couverture spécialement adaptée à vos instruments en France comme à l'étranger que vous soyez musicien professionnel ou amateur, élève de conservatoire, d'école de musique ou d'APEC (Association des Parents d'Élèves des Conservatoires). Nous couvrons les dommages qui pourraient être causés à vos instruments de musique, les matériels de son, les partitions et supports d'information 24 h sur 24 comme l'incendie, le vol, les détériorations pendant leur transport, les bris résultats de chute, chocs, impact à votre domicile ou en cours de déplacement en tous lieux. Vous bénéficiez également d'une protection personnelle accident ainsi que d'une assistance voyage musicien. Si vous êtes musicien de métier, nous garantissons votre Responsabilité Civile pour les dommages corporels ou matériels que vous causeriez à des tiers dans le cadre de votre activité professionnelle. Vous êtes musicien amateur ? Nous garantissons également votre responsabilité Civile à l'occasion de vos activités musicales. Enfin, Monceau Assurances, véritable partenaire des musiciens professionnels, a également mis en place une assurance dédiée aux luthiers et aux facteurs d'instruments de musique et a développé des contrats spécifiques à destination des Associations musicales et sociétés de musique (orchestres, ensembles de musique de chambre, chorales, écoles de musique, harmonies, fanfares ou encore associations de parents d'élèves). •

**N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 02 54 73 86 40 ou par mail à [animationcommerciale@monceauassurances.com](mailto:animationcommerciale@monceauassurances.com)**



## LE QUATUOR ELLIPPOS

*1<sup>er</sup> Prix, Concours 2007*

**P**articiper à un concours européen de musique de chambre est une des étapes décisives pour débiter sa carrière. Rempoter un prix quel qu'il soit, montrer sa maîtrise, atteindre l'excellence peuvent être les objectifs ultimes dans l'esprit de bons nombres de candidats. Pour autant, le partage, l'empathie et le respect des organisateurs de concours, de festival ou du public sont indissociables d'une construction de carrière sur le long terme. Comment peut-on apprécier, engager ou écouter un(e) musicien(ne) qui se montrerait dédaigneux(se) ou méprisant(e) ? Avec le Quatuor Ellippos, nous avons toujours attaché une extrême importance à la présentation et au rapport aux autres. Non pas dans une démarche démagogique, manipulatrice ou d'ambition excessive mais parce que nous jouons comme ce que nous sommes. Notre expression musicale n'est que le reflet de ce que nous avons au fond de nous et nous jouons de la manière la plus sincère possible. Avoir été membre du jury du Concours de la FNAPEC en 2012, 2015 et 2018 a été vécu pour nous comme un honneur mais surtout une grande responsabilité : le Prix Ellippos, décerné à un ensemble à vents, a été attribué à l'Ensemble Rafiki. Ils ont pu avoir la chance de se produire en conditions professionnelles, au Festival du Souffle de Celles-sur-Belle en première partie du concert exceptionnel de l'organiste et compositeur Thierry Escaich. •

*Paul Fathi*



Le Quatuor Ellippos  
(1<sup>er</sup> Prix du concours de Musique d'ensemble 2007)

*Le Quatuor Ellippos est composé de Paul-Fathi Lacombe (saxophone soprano), Julien Bréchet (saxophone alto), Sylvain Jarry (saxophone ténor) et Nicolas Herrouët (saxophone baryton).*

## LE MINISTÈRE DE LA CULTURE POURSUIT SA RÉFORME DES CONSERVATOIRES.

*La FNAPEC suit avec attention le dossier.*

Les Conservatoires dépendent financièrement principalement des collectivités territoriales et malgré les différentes appellations CRR (conservatoire à rayonnement régional), CRD (conservatoire à rayonnement départemental), ceux-ci, bien que respectant les critères attachés à leur appellation, ne « rayonnent » de fait que sur la collectivité territoriale dont ils dépendent vu les tarifs discriminatoires pratiqués pour les inscrits hors collectivité.

Toujours du fait de ce financement majoritairement local, la FNAPEC a craint que les restrictions budgétaires supportées actuellement par les collectivités locales n'entraînent, sur le terrain, une baisse de qualité d'offres des conservatoires ou une augmentation arbitraire des tarifs. En conséquence, elle a demandé un rendez-vous au ministère de la Culture pour notamment exposer ses craintes et savoir quelles mesures étaient envisagées pour y remédier.

La FNAPEC a été reçue, courant décembre 2017, par Mme Laurence Tyson Vuillaume, chef de cabinet de Mme Nyssen, Ministre de la Culture accompagnée de M. Bertrand Munin, directeur au sein de la DGCA (direction générale de la création artistique).

Le Ministère nous a confirmé qu'il plaçait sa priorité sur les conservatoires et que le budget d'aides allait être renforcé et pas seulement ciblé sur les CRR et CRD mais aussi sur les CRC suivant les projets présentés par les établissements. Le ministère de la Culture

voulait travailler encore plus avec le Ministère de l'Éducation nationale pour renforcer les échanges entre conservatoires et écoles, collèges, lycées tant pour la création de classes CHAM que pour l'élaboration de projets communs. Le projet - chorale- mis en place par l'Éducation nationale compte s'appuyer sur l'aide logistique des conservatoires. La mise en place des classes préparatoires (niveau cycle DEM et inscrites dans la loi LCAP) est prévue pour la rentrée 2018-2019, mais les



Photos réalisées lors du séminaire "Résonances, Ecoles de musique, Ecoles de citoyenneté" par la Fondation Daniel et Nina Carasso qui s'est déroulé le 26 mars à Paris à la Philharmonie de Paris et à laquelle a assisté la FNAPEC. Le ministère de la Culture était présent en la personne de Floriane Mercier.



établissements concernés doivent d'abord en demander l'habilitation au ministère de la Culture\*.

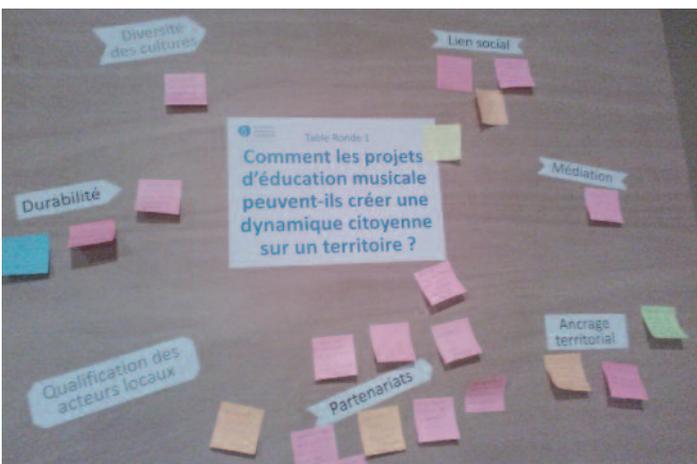
Le DEM serait conservé et délivré dans les conditions actuelles. Le Ministère maintiendrait ses aides, sur critères sociaux, pour les élèves engagés dans le cursus DEM. Par contre les élèves engagés dans une classe prépa bénéficieraient d'un réel statut d'étudiant avec accès aux bourses du CROUS, Sécurité sociale étudiante et accès au logement universitaire.

Les critères de classement des conservatoires définissant les différentes appellations CRR, CRD, CRC, seraient revus et redéfinis. Cette vaste opération serait faite en collaboration avec tous les acteurs de l'enseignement et pratique artistiques : associations de directeurs, enseignants, collectivités territoriales, agences culturelles, orchestre à l'école, DEMOS, ...

C'est d'ailleurs dans ce cadre que fut convoquée la FNAPEC le 7 juillet 2018. Lors de cette réunion elle a appris que le Ministère allait réaliser, dès la rentrée prochaine, une enquête *in situ* sur trois territoires, Nouvelle Aquitaine, Département Seine-St-Denis, Normandie. Le Ministère a remis à la FNAPEC des propositions de critères de classements qui ne seront discutés qu'à partir du mois d'octobre. En conséquence, la FNAPEC va lancer, dès la rentrée, une vaste consultation auprès de ses adhérents pour faire remonter au mieux leurs observations auprès du Ministère. Les parents sont partie prenante de la bonne marche du conservatoire et il est normal que leurs voix soient relayées au niveau de l'Etat c'est un des rôles de la FNAPEC.

Si vous voulez participer à cette vaste consultation, n'hésitez pas à nous contacter au numéro Allo FNAPEC. (06 83 51 83 51) •

\* au 7 juillet 2018, seules les ex-régions Nord Pas de Calais et Poitou Charentes, qui avaient installé un CEPI au niveau régional, ont déposé le dossier d'habilitation pour assurer au niveau régional des classes préparatoires.



# VIVRE LA MUSIQUE ENSEMBLE



**REJOIGNEZ**  
LE PLUS GRAND RÉSEAU  
FRANÇAIS DE PRATIQUE  
**MUSICALE**  
**COLLECTIVE**

**mf** infos  
Bulletin bimestriel,  
newsletter mensuelle,  
réseaux sociaux

**mf** assurances  
Mutuelle, assurances  
groupes & individuels

**mf** réseau  
Intranet collaboratif pour  
gérer votre structure

**mf** documentation  
Centre de ressources  
musicales à votre écoute



Prochainement

15<sup>e</sup> **Championnat National de BRASS BAND**

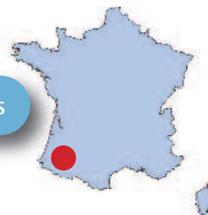
**23 & 24**  
**FÉVRIER 2019**

Un événement musical unique  
de CUIVRES et PERCUSSIONS  
à voir, à écouter et à partager

MégaCité - AMIENS

Infos et résa sur [www.brassband.cmf-musique.org](http://www.brassband.cmf-musique.org)

# PEAUX À PAU, UN FESTIVAL DE PERCUSSIONS QUI SE FAIT ENTENDRE



pyrénées

En ces temps de restrictions budgétaires sévères, l'équipe du Conservatoire à rayonnement départemental Pau Béarn Pyrénées a réussi le challenge d'organiser avec succès la deuxième édition du Festival de percussions **Peaux à Pau**. Cette édition, plus que la première qui avait eu lieu deux ans auparavant, a joué la carte de l'international, de la qualité des intervenants, de la variété des concerts et masterclass, de la coopération des acteurs territoriaux et des professeurs.

**A** l'initiative du CRD Pau Béarn Pyrénées a eu lieu, du 10 au 19 mai, la deuxième édition du Festival de percussions **Peaux à Pau**. Pour faire face aux restrictions conséquentes du budget de fonctionnement dont souffre cette année le CRD, l'équipe organisatrice du Festival s'est assurée du soutien de l'APEC et de partenaires privés.

Le conservatoire principal financeur du Festival porté par Christine Frémaux, sa directrice, et les professeurs de percussions, a vu en effet cette année son budget réduit de 28 %. Le Conservatoire a dû faire des choix budgétaires cornéliens pour soutenir ce projet ambitieux au coût pourtant identique à l'édition précédente. Ainsi, le spectacle au Zénith de fin d'année alternera une année sur deux avec ce Festival. Egalement, l'Académie d'orchestre qui avait lieu depuis 10 ans en

partenariat avec les Conservatoires de Tarbes et Bayonne a dû annuler sa session 2018 ; les trois directions et leur APEC se mobilisent pour une reconduction de cette Académie en 2019.

La participation de partenaires privés, fabricants et revendeurs d'instruments ou entreprises locales a permis de donner à l'événement sa dimension internationale. **L'APEC a pris en charge le soutien financier du concours d'ensembles. Les parents d'élèves ont été d'un soutien logistique sans faille pour la préparation des repas, l'hébergement des étudiants étrangers ou le transport des musiciens.**

Pas moins de 6 concerts ouverts au public ont eu lieu dont un à la médiathèque André Labarrère avec la participation de la brillante **Marta Klimasara**, enseignante à la Musikhochschule de Stuttgart et soliste de renom. Elle a également donné une masterclass ouverte au public.

Trois autres masterclasses ont accueilli successivement **Nick Woud**, timbalier solo à l'orchestre du Royal Concertgebouw d'Amsterdam, **Sébastien Leguenanff** de Soléo et **Henri-Charles Caget**, professeur de percussions, de musique de chambre et d'improvisation au CNSM de Lyon. Le Festival s'est ouvert avec un concours d'ensembles réunissant 9 classes du Sud-Ouest et leurs professeurs. La dernière journée s'est clôturée en fanfare avec une batucada géante réunissant 80 musiciens dans les rues de Pau.

Durant une semaine, le Conservatoire résonnait du son des percussions mais aussi des conversations de dizaines d'élèves et musiciens s'exprimant en anglais, allemand, espagnol. Des étudiants des établissements supérieurs de Bordeaux, Toulouse, Lyon, Stavanger et Stuttgart ont pu donner un aperçu de leur talent prometteur.

Les spectateurs venus nombreux – chaque concert se jouait à guichet fermé – ont pu apprécier l'implication des professeurs du CRD qui ont contribué à la réussite de ce Festival. Ils ont également aimé le travail en coopération avec le réseau des écoles de musique du Béarn : Lons, Lescar, Artix, Orthez, les Luy de Béarn, Bizanos, Tarbes et le partenariat avec les pôles supérieurs de Bordeaux et Toulouse.

**Gageons que ce défi se renouvellera avec autant de succès, de coopération et d'enthousiasme dans deux ans ! •**

Marie-Hélène Blanch, présidente de l'APEC de Pau



Association Nationale des  
Structures d'Enseignements et de  
Pratiques Artistiques Associatives

## Formations 2018-19 :

- **Coordination Direction**  
(42h sur 11 mois)
- **Musiques actuelles**  
(49h sur 5 mois)
- **Pédagogie de groupe**  
(7h sur 1 jour)

Lieu : Carquefou (44)

## Formation Pédagogique de Niveau IV certifiée

(DFPM - Diplôme de Formation Pédagogique de Professeur de Musique)

Début : septembre/octobre 2018  
(91h sur 13 mois)

3 lieux :

- Carquefou(44)
- St-Sauves-d'Auvergne(63)
- Cestas (33)

## Concours International de Saxophone

9<sup>ème</sup> édition : 12, 13 & 14 avril 2019

Lieu : Ecole de musique municipale de Carquefou

Plus de détails sur notre site Internet, rubrique « Nos actions »

SIEGE SOCIAL 12, rue de l'Atlantique 44170 Carquefou

COURRIEL [ansep2a@gmail.com](mailto:ansep2a@gmail.com)

SITE INTERNET [www.ansep2a.fr](http://www.ansep2a.fr)

TÉL 02 53 78 12 37

## LES 50 ANS DU CONSERVATOIRE DE BERNAY

Une certaine fébrilité agite la salle des fêtes de Bernay. Ce n'est pas tous les jours que l'on fête les 50 ans de l'école de musique et les 25 ans de l'APEC.

Le régisseur Samuel Lequerme vérifie une dernière fois les branchements, les élèves des classes CHAM découvrent, excités, la porte dérobée qui les mènent aux loges des artistes qui leur sont dédiées, derrière le comptoir, les parents de l'APEC alignent les bouteilles de jus de fruits et les gâteaux.

Pour l'occasion, les anciens directeurs sont là (Monsieur Fouqueray, Monsieur Picard) et les anciennes présidentes de l'APEC également (Madame Legrand, Madame Thomas). Madame Mabboux nous fait l'honneur de sa présence.

Un écran égrène les photographies de 50 ans de manifestations variées, le portrait de Monsieur Nasselet, directeur emblématique de l'école de musique récemment décédé, et ceux d'élèves, certains aujourd'hui enseignants au Conservatoire !

La soirée débute par l'ensemble de cuivres, composé de jeunes musiciens de 10 à 70 ans, dirigés par Jean-Marie Canardelle, une véritable collaboration intergénérationnelle. Puis vient le Big Band, dirigé par l'actuel directeur du Conservatoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, Vincent Portilla. L'occasion de jouer avec d'anciens élèves devenus professionnels : les clarinettes Camille Chappeliere, du groupe Caravan Palace, et Fabien Lerat. Une fierté pour le Conservatoire qui démontre la qualité de ses enseignements, et qu'il est possible de faire éclore de véritables talents, même dans une structure modeste par sa taille.

Puis vient le temps des classes musicales du collège Marie Curie et des ateliers du Conservatoire avec de très jeunes artistes, chanteurs ou musiciens, dont le talent laisse parfois pantois et augure de bonnes choses.

La salle est bondée, probablement au delà de la jauge (mais chut, c'est entre nous) car chacun veut assister à un événement qui fera date.

Les portraits noir et blanc de professeurs et d'élèves en plein travail réalisés par Monsieur Bulbeau il y a 20 ans dans les anciens locaux de l'Hôtel renaissance de la Gabelle, donnent une note rétro aux murs de la salle des fêtes.

Au terme de 3h30 de spectacle, la page se referme sur cette magnifique manifestation qui a permis la communion de tous, toutes générations confondues, dans l'amour de la musique et le plaisir de la partager entre musiciens et avec le public. •

Vincent Mesnildrey



normandie



Les Directeurs, de gauche à droite : Frédéric MARQUER, Vincent PORTILLA, Philippe PICARD, Bruno LECOEUR et Jean-Yves FOUQUERAY.



Les présidentes, de gauche à droite : Catherine THOMAS, Malika HAFIDI et Pascale LEGRAND.

## GALA AU CONSERVATOIRE DE VIRE-NORMANDIE

ENFIN ! Créons l'ouverture à la diversité pour l'amour des Arts...

La soirée de gala du conservatoire de Vire-Normandie reste un exemple de cette soirée organisée le 29 juin.

Un conservatoire qui donne toute sa place à la danse avec la musique en direct. En effet, nous avons assisté ce soir du 29 juin à une soirée de gala du conservatoire de Vire-Normandie qui appelle à l'exemplarité. Certes, certains conservatoires réalisent ce genre d'évènement, mais pourquoi ne pas généraliser cela dans toutes nos villes et nos régions ? Qu'il est intéressant de faire cohabiter sur l'espace scénique du théâtre la danse et la musique !

Créons ces passerelles de rencontres entre les arts. Nul arts n'est plus important qu'un autre, la danse vaut la musique, la musique vaut le théâtre, la sculpture vaut la poésie... N'oublions pas que la plupart des compositeurs ont écrit non seulement pour la Musique mais pour l'Opéra, pour la Danse et cela au cours des siècles.

Mesdames, messieurs les responsables des conservatoires, municipaux, départementaux, régionaux, dépassons les clivages et le sectarisme désuet et passé.

Quoi de plus enthousiasmant que des enfants, des ados, et même des adultes qui, avec leurs professeurs musiciens, danseurs chorégraphes compositeurs, proposent à nos publics une palette d'émotions musicales dansées chantées. Il fallait voir la joie et le contentement dans la prunelle des parents, du public, à la fin de ce gala. La fierté et la motivation de tous les enfants participants avec leurs instruments, leurs chaussons, la satisfaction des professeurs heureux de cette expérience qui à leur demande se réitérera l'année prochaine.

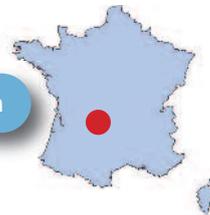
Mesdames, Messieurs une page est tournée !!! assez de mépris, de public spécialisé, créons l'ouverture à la diversité, créons la richesse des créations pour le développement des émotions et pour l'amour des Arts. •

Serge Keuten



# FESTIVAL DE MUSIQUE D'UZERCHE

limousin



*Un rendez-vous culturel à la portée du plus grand nombre*

**D**epuis sa création, le Festival de Musique d'Uzerche propose un rendez-vous culturel à la portée du plus grand nombre, (16 € par concert) avec l'ambition d'ouvrir son public à la musique du monde, de présenter de jeunes musiciens français et internationaux, et en participant à leur promotion, d'être une étape importante dans leur parcours d'artistes.

L'édition 2018 a ainsi permis au nombreux public (plus de 700 personnes) de découvrir des harmonies audacieuses, portées par des musiciens de grand talent au cours de quatre concerts originaux.

Amor y Pasiön (Paul Beynet piano, Maria Mirante mezzo-soprano) ont ouvert le festival avec un programme composé de grands cycles de mélodies espagnoles, à la frontière entre musique populaire et savante. Rythmes effrénés, accents, courbes envoûtantes, sentiments exacerbés étaient au rendez vous. Ces airs extraits de zarzuelas, de pièces pour piano solo, de chansons populaires retraçaient tour à tour les influences arabo-andalouses et françaises des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles .

L'histoire de la musique passe aussi par celle des instruments qui lui donnent vie : ainsi, directement influencé par la fantaisie pour Thérémin, hautbois, quatuor à cordes et piano de Bohuslav Martinü, le septuor Alba (Laurent Beeckmans piano, Gregoire Blanc théremin, Anne Willem hautbois, Floris et Serge Willem violons, Sophie Ackerman alto, Guillaume Wang violoncelle) nous a proposé une ballade musicale inédite et haute en couleur, portée par la sonorité proche de la voix humaine du théremin. Une création au caractère méditatif de Laurent Beeckmans a couronné l'excellence de leur prestation.

Lauréat du prix Festival d'Uzerche de la FNAPEC, le trio Dämmerung (Orlando Bass piano, Eudes Bernstein saxo, Teira Yamashita violon) et



Maria Mirante (mezzo-soprano) et Paul Beynet (piano).



son invitée (Mariamielle Lamagat soprano) ont mis le XX<sup>e</sup> siècle, porteur d'un tournant radical dans l'histoire de la musique, à l'honneur. Dans une Europe déchirée en quête de reconstruction, sous l'influence du jazz mais aussi des musiques populaires, de nouvelles esthétiques se sont multipliées, portées en France par le courant musical dit « impressionniste » et l'explosion en Amérique du music-hall. Rythmes syncopés, nouveaux instruments comme le saxophone, Le quintet de Roberto Debrasov (accordéon, cymbalum, violon, contrebasse, voix, flûte de pan) et sa musique tzigane, reconnue pour son influence sur la musique classique, influencée elle-même par le jazz, pleine de subtilités rythmiques, tour à tour mélancolique, lyrique, portée par l'allégresse de l'improvisation... ont clôturé dans l'enthousiasme un Festival où l'échange et la rencontre ont été au cœur de son succès, nombreux étant les festivaliers ayant participé aux « apéro-concert » du OFF.

Pour sa prochaine édition en août 2019, le Festival de Musique d'Uzerche accueillera son public dans un nouvel écrin, l'auditorium Sophie Dessus dont les 324 places offriront une qualité d'écoute, une vision remarquable et un confort inégalés dans la région . •

*Edouard Blanc*

Le trio Dämmerung Orlando Bass (piano), Eudes Bernstein (saxo), Teira Yamashita (violon) et son invitée Mariamielle Lamagat (soprano).

Associations adhérentes, pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à consulter vos présidents d'unions régionales car il, est difficile de faire un résumé



Société des Auteurs,  
Compositeurs et  
Éditeurs de Musique

Neuilly, le 4 janvier 2018

Direction du réseau

Madame Martine MABBOUX  
Présidente de la **FEDERATION  
NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE  
PARENTS D'ELEVES DES  
CONSERVATOIRES ET ECOLE DE  
MUSIQUE (FNAPEC)**  
106 rue Amsterdam  
75009 PARIS

Protocole d'accord du 10 avril 1995 – Manifestations occasionnelles –  
INDEXATION DES FORFAITS

Monsieur,

Conformément au Protocole d'accord « Manifestations occasionnelles » cité en objet, les forfaits figurant aux Règles générales d'autorisation sont réévaluées tous les 3 ans en fonction de l'évolution de l'indice INSEE « Services récréatifs et culturels ».

Nous avons procédé à cette indexation (+2,12%), et vous trouverez donc annexés à la présente, les barèmes « Manifestations occasionnelles » applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Restant à votre disposition pour toute précision.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

  
**Marc AZAÏS**  
Directeur du Service Cadre Tarifaire et  
Etudes

**P.J.**

Règles générales d'autorisation et de tarification :

- Séances avec musique attractive traitées à forfait
- Manifestations publiques avec fond sonore
- Concerts, spectacles, séances dansantes
- Spectacles à pluralité de genre artistique
- Audiovisuel, spectacles avec musique d'accompagnement

170 - 05/2015

Société  
des Auteurs  
Compositeurs  
et Éditeurs de Musique

225 avenue Charles de Gaulle  
92528 NEUILLY SUR SEINE CEDEX  
France

Tél. : 01 47 15 47 15  
Fax : 01 47 15 47 16  
www.sacem.fr

Société civile  
à capital variable  
775 675 739  
RCS Nanterre



## Pourquoi adhérer ?

La **FNAPEC** est la **Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves des Conservatoire et écoles de musique, de danse et de théâtre.**  
Elle a été fondée en 1956.

### Les buts de la FNAPEC sont de :

- **développer**, dans le souci d'une **qualité accrue**, l'**enseignement** de la musique, de la danse et du théâtre ;
- **promouvoir et organiser** des activités à but non lucratif visant à **développer la pratique** de la musique, de la danse et du théâtre ;
- **favoriser l'accès aux enseignements artistiques** pour le plus grand nombre ;
- **défendre** les **intérêts moraux et matériels** de ses adhérents.

*(extrait des statuts de la FNAPEC)*

### Informer, former, rassembler tous les parents d'élèves de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre

#### La FNAPEC est à votre écoute et vous répond sur :

- l'organisation des études, cursus, examens, diplômes, • les CHAM, CHAD, CHAT, • le coût de études, • les assurances pour les instruments, • les pratiques amateurs, • les pratiques collectives en musique, danse et théâtre, • l'enseignement des musiques actuelles et traditionnelles, • l'enseignement supérieur, • les formations professionnelles, • les métiers, les filières culturelles, • les textes de références des Ministères... • l'ouverture vers l'Europe.

**Vous êtes une association ou un parent individuel, contactez-nous : [www.fnapec.fr](http://www.fnapec.fr)  
Allô FNAPEC 06 83 51 83 51  
[presidence@fnapec.fr](mailto:presidence@fnapec.fr)**

**Ne soyez plus isolés ! Rejoignez la FNAPEC !**

**Depuis 1956, la FNAPEC est l'interlocuteur privilégié de toutes les instances décisionnaires des enseignements artistiques.**

#### Rejoindre la FNAPEC (unique fédération de parents d'élèves de conservatoire) :

- c'est être représenté auprès des directeurs, des élus locaux et des Ministères,
- c'est pouvoir utiliser toutes les ressources d'une fédération nationale : hébergement de sites, échanges d'expériences d'APEC de toutes les régions, soutien et contacts à travers nos Unions régionales,
- c'est soutenir l'action de la FNAPEC et enrichir sa dynamique qui a permis à travers les années d'obtenir : la Sécurité Sociale étudiante pour les étudiants en conservatoires, la création des CHAM, du baccalauréat TMD, du CNSMD de Lyon, du DE, de l'OFJ...

#### Engagements

La FNAPEC s'implique en faveur des enseignements artistiques

##### Nos engagements :

- Permettre l'accès à l'enseignement de la musique, de la danse, de l'art dramatique, en favorisant la fréquentation des écoles d'enseignements artistiques au plus grand nombre.
- Affirmer la place essentielle de l'éducation artistique dans l'enseignement général.
- Garantir un enseignement de qualité par des enseignants qualifiés et ayant accès à la formation continue ainsi que la coordination et l'harmonisation des programmes, méthodes, examens et diplômes.
- Soutenir et valoriser les pratiques amateurs.
- Soutenir l'ouverture des conservatoires à des disciplines et esthétiques variées.
- Soutenir et garantir les parcours à finalité professionnelle.
- Informer, former, aider les parents d'élèves pour qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle de membres de la communauté éducative de leurs enfants.
- Promouvoir toutes formes d'activités favorisant l'expression collective de la musique, de la danse, de l'art dramatique ; Pour les jeunes, favoriser la pratique en orchestres, ensembles, compagnies, rencontres, stages...
- Favoriser l'entrée des jeunes musiciens dans le monde professionnel en organisant le Concours européen Musiques d'Ensemble.

#### Partenaires

La FNAPEC est en lien avec le Ministère de la Culture et de la Communication  
La FNAPEC est en lien avec les Collectivités territoriales, les associations d'élus, la F.N.C.C.  
La FNAPEC est invitée par ses partenaires :  
CdF, UNDC, FFEM, CMF, PEEP, FCPE, APEL, DAC, Collectif RPM, la SACEM, ANSEP2A, SPEDIC  
La FNAPEC est partenaire et membre actif de :

- l'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)
- le Réseau National Musique et Handicap (RNMH)
- l'orchestre français des jeunes
- le Comité de Pilotage de CANOPEA
- le C.R.E.A.
- La semaine du son

#### Événements à venir

- Assemblée Générale le samedi 13 octobre à Paris, rue Saint-Petersbourg, dans les locaux du groupe Monceau.
- Concours de Musiques d'Ensemble organisé par la FNAPEC les : 26, 27 et 28 avril 2019 au C.R.R. de PARIS
- MUSICORA : A la Grande Halle de la Villette.

**Comment adhérer ?** Retrouvez les modalités d'adhésion et le bulletin d'adhésion sur le site : [fnapec.fr/adherer](http://fnapec.fr/adherer)

**Allo FNAPEC** : 06 83 51 83 11  
presidence@fnapec.fr  
<http://www.fnapec.fr>

 [facebook.com/fnapec](https://www.facebook.com/fnapec)

 [@Fnapec](https://twitter.com/Fnapec)

FNAPEC - 106 rue d'Amsterdam - 75009 PARIS

### Le bureau de la FNAPEC :

**Présidente d'Honneur** : Simone du Breuil  
**Présidente** : Martine Mabboux  
**Vice-Présidente** : Marie-Claude Valette  
**Trésorière** : Marie-Claude Brousse  
**Secrétaire** : Yannick Bonfils  
**Secrétaire adjointe** : Paulette Maroteaux

**Le Conseil d'Administration est constitué des Présidents des Unions régionales et de la Présidente d'Honneur**

**Présidente d'Honneur** : Simone du Breuil  
15 chemin de Fontaine Poivre  
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

**Aquitaine** : Paulette Maroteaux  
Contact : [urapec.aquitaine@orange.fr](mailto:urapec.aquitaine@orange.fr)

**Bretagne** : Nicole Brière  
Contact : [nicole.briere37@gmail.com](mailto:nicole.briere37@gmail.com)

**Île-de-France** : Yannick Bonfils  
Contact : [uridf.fnapec@orange.fr](mailto:uridf.fnapec@orange.fr)

**Languedoc-Roussillon** : Marie-Claude Valette  
Contact : [fnapec-mcvalette@orange.fr](mailto:fnapec-mcvalette@orange.fr)

**Limousin** : Marie-Claude Brousse  
Contact : [mcbrousse@sfr.fr](mailto:mcbrousse@sfr.fr)

**Nord-Pas-de-Calais** : Jean-Marie Zeinstra  
Contact : [ur5962fnapec@gmail.com](mailto:ur5962fnapec@gmail.com)

**Normandie** :  
en attente de la nouvelle assemblée constitutive

**Provence-Alpes-Côte-d'Azur** :  
en attente de la nouvelle assemblée constitutive

**Rhône-Alpes** : Martine Mabboux  
Contact : [mabbouxmartine@yahoo.fr](mailto:mabbouxmartine@yahoo.fr)

**Pour les autres régions** : [presidence@fnapec.fr](mailto:presidence@fnapec.fr)

La FNAPEC, c'est toute une équipe de bénévoles qui ne comptent ni leur temps, ni leurs efforts pour œuvrer au sein des instances concernées pour faire entendre la voix de ceux qui ont fait de l'accès à la culture leur première priorité en matière d'éducation. La FNAPEC, c'est plus d'un demi-siècle d'existence pour porter au plus haut et réaffirmer sans cesse nos valeurs.

**Adhérer à la FNAPEC ? Oui, mais pour qui ? Pour des associations, des parents, élèves majeurs, ou toute personne voulant soutenir notre action. Oui, mais pourquoi et comment ?**

Voir page ci-contre.

## La FNAPEC, c'est

**F** **édérer** en offrant à tous les parents, élèves et amis des établissements d'enseignement artistique la possibilité de créer une association tout en bénéficiant de l'expérience et des réseaux d'une structure présente sur le terrain depuis plus d'un demi-siècle ;

**n** **égocier** au mieux des intérêts de chacun avec les instances nationales, les élus et les dirigeants des établissements d'enseignement artistique ;

**a** **méliorer** l'accès à l'enseignement artistique pour tous quels que soient les ressources, le milieu familial, la situation géographique, le handicap... ;

**p** **artager** la pratique des parcours d'enseignement avec les pédagogues, les instrumentistes, les artistes... partager les manifestations, les animations, les concerts, voyages, stages organisés par les APEC ou les Unions Régionales ;

**e** **changer** avec les membres sur les expériences locales, les particularités artistiques régionales, les demandes des personnes en situation de handicap, en difficulté financière, sur la recherche de financement des projets locaux ;

**C** **ommuniquer** sur l'actualité de l'enseignement artistique, ses réformes, ses enjeux..., avec les acteurs nationaux et locaux. La FNAPEC est l'un des dix membres fondateurs de Canopéea (collectif pour des assises nationales ouvertes sur les pratiques de l'éducation et les enseignements artistiques) et participe aux réflexions menées par le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle.



**MM**

CHAMPAGNE  
**MICHEL MAILLIARD**  
à VERTUS - FRANCE

*Venez découvrir nos cuvées !*

52 Avenue de Bammental - 51130 VERTUS - FRANCE  
Tél. : +33 (0)3 26 52 15 18 - Fax : +33 (0)3 26 52 24 05  
[www.champagne-michel-mailliard.com](http://www.champagne-michel-mailliard.com)

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, SACHEZ CONSOMMER AVEC MODÉRATION



## Le coin des infos

### **Vous organisez un spectacle**

Attention un nouveau SACEM vient de paraître. N'hésitez pas à demander le protocole d'accord.



### **Votre enfant est en situation de handicap**

Vous désirez l'inscrire dans un conservatoire... La FNAPEC est adhérente au Réseau National Musique et Handicap et elle est signataire de la charte Musique et Handicap.



### **Votre enfant envisage de devenir professionnel**

Par son réseau et sa documentation, la FNAPEC peut vous diriger vers les bonnes portes. Il y a peut-être des voies auxquelles vous n'avez pas pensé.

### **Stages pendant les vacances**

Si vous êtes organisateur, la FNAPEC peut vous aider à trouver des BAFA ou BAFD pour encadrer vos stages. Elle peut vous aider à en assurer la diffusion par le biais de son site, et des informations données aux associations de parents d'élèves.

### **Vous organisez un voyage.**

**Les instruments et votre association sont-ils bien assurés ?**

La FNAPEC a sa mutuelle. Avec le groupe MONCEAU, en partenariat avec des musiciens et des luthiers, elle est à l'origine de la création de la Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique, dont elle est membre du conseil d'administration. Chaque Apec peut ainsi proposer à chacun de ses adhérents, à des conditions très avantageuses, une assurance couvrant ses instruments, ses enfants pour qu'ils soient assurés pendant leurs activités musicales même quand leur assurance scolaire ne prévoit pas cette extension.

La FNAPEC a également souscrit une assurance groupe « responsabilité civile » pour les Apec adhérentes à jour de leur cotisation auprès de la FNAPEC.



La fédération est là pour répondre à vos interrogations.

**N'hésitez pas à nous contacter.**

Allo Fnapec : 06 83 51 83 11 – [presidence@fnapec.fr](mailto:presidence@fnapec.fr)

### TEXTES OFFICIELS

**La FNAPEC est un centre de documentation et d'information.**

Elle possède de nombreux textes, lois ou décrets relatifs à l'enseignement artistique : statuts des professeurs, schémas d'orientation pédagogique, loi sur la danse, CHAM, CHAT, bac TMD .....

### CHAM - CHAD - CHAT

**La FNAPEC est à l'origine de ces classes** et c'est une de ses grandes réussites.

Aujourd'hui, les textes sont diversement appliqués et la FNAPEC œuvre sur le terrain pour le maintien de ces classes, dans un consensus respectant les principes fondamentaux

En tant que membre du C.A., la FNAPEC offre à ses adhérents, la possibilité de faire partie des Comités de Pilotage des Assises en Région et bénéficie d'un tarif préférentiel.



### **Échanges avec l'Allemagne**

La FNAPEC est un partenaire privilégié de l'OFAJ- Office franco-Allemand pour la jeunesse. En règle générale, cet organisme prend en charge une partie des déplacements. Pour cela, il faut remplir un dossier. N'hésitez pas à nous contacter.



### **Apprendre une langue - Découvrir une culture - Vivre au rythme d'une culture étrangère**



Trouvez le séjour linguistique adapté à votre profil : immersion en famille, cours + activités, école de langue, job, stage, au pair... L'Office labellise et contrôle les organismes de séjours linguistiques garantis par son Contrat Qualité. Retrouvez les organismes labellisés Contrat Qualité sur [www.loffice.org](http://www.loffice.org)

Avec le soutien du Ministère de la Ville, de la Jeunesse, et des Sports.

[infos@loffice.org](mailto:infos@loffice.org) - 01 42 73 36 70



**Vous voulez faire passer une petite annonce, une information, une demande d'aide...**

**La FNAPEC met ses moyens de communication et son réseau à votre disposition. N'hésitez pas à prendre contact !**

### **Pourquoi choisir l'Assurance des Musiciens ?**

Passionné de musique, que vous soyez amateur ou professionnel, nous vous proposons un seul contrat selon vos besoins et au choix

- les dommages à vos instruments de musique, matériels de son, partitions et supports d'information;
- votre responsabilité civile,
- votre protection personnelle accident,
- votre défense pénale et recours suite à accident,
- votre assistance voyage musicien...



### **Les +**

- des garanties utiles et adaptées à votre activité,
- vos instruments sont couverts en tous lieux et dans le monde entier (selon conditions)
- frais de dépréciation,
- effets personnels,
- assistance dans le monde entier...

# APPEL A PROJETS

## 30<sup>e</sup> édition de muS/cora

LE GRAND RENDEZ-VOUS DE LA MUSIQUE  
ET DES MUSICIENS



*Musicora invite  
élèves et professeurs  
des conservatoires et  
des écoles de musique  
à se produire sur scène pour  
la 30<sup>e</sup> édition du salon.*

**Participez à la programmation de Musicora 2019 !**

Proposez-nous vos projets : concerts, spectacles et animations.

Contactez-nous à partir du 17 septembre 2018 :

[concert@musicora.com](mailto:concert@musicora.com) / 06 22 51 61 12

START SMALL

# DREAM BIG

Commencer petit pour rêver grand.



## LA GAMME DES INSTRUMENTS D'ÉTUDE YAMAHA.

L'inspiration, c'est ce qui anime tous les musiciens. Le rêve qu'un jour ils puissent jouer dans les salles de concert les plus emblématiques du monde.

Ce rêve commence avec la gamme des instruments d'étude Yamaha.

Des instruments tout aussi exceptionnels que les jeunes musiciens qui les choisissent. Ils les mèneront face aux publics des plus grandes scènes du monde.

Commencer petit pour rêver grand.

#STARTSMALLDREAMBIG

Plus d'informations sur [fr.yamaha.com/startsmalldreambig](https://fr.yamaha.com/startsmalldreambig).

 **YAMAHA**